



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 02 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice	27
Date de la convocation	25 juin 2024
Numéro de la délibération	2024-07-02-01
Rapporteur	François COCHET

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Fusion EPMS LE VERNY (BLANZY) et EPMS ESPACES (TOURNUS) - Composition du conseil d'administration de l'établissement issu de la fusion

L'an 2024, le 02 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Gaëlle SAINT-HILARY, Christophe RAVOT, Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Gérard COLIN, René VARIN, Anne LEFRONT, Laurent COMTE, Isabelle HUDRY, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Prisca GARDIN, Sébastien BARBEY, Bernard PRECHEUR, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Anja MARTENS, Stéphane BON, Martine BANNIER

PROCURATIONS

Jean-Paul PIN pouvoir à Christine SIMOULIN, Françoise CHENAVAS pouvoir à Isabelle HUDRY, Anja MARTENS pouvoir à Line PAGEAUD, Stéphane BON pouvoir à Prisca GARDIN, Martine BANNIER pouvoir à Dominique GAUDILLIERE

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD, Slimane BOUNOUA, Jean-François DHERIN

Madame Line PAGEAUD a été élue secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment ses articles L. 312-7 4° et R. 315-8 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPMS ESPACES en date du 26 octobre 2022 ;

Considérant que l'EPSMS LE VERNY est un établissement public social et médico-social autonome rattaché au Syndicat intercommunal à vocation unique du Vernoy, qui regroupe les communes de BLANZY, MONTCEAU-LES-MINES, SAINT-VALLIER et SANVIGNES-LES-MINES, ayant pour mission d'accompagner les adultes en situation de handicap. Il est gestionnaire des structures suivantes :

- 1 établissement et service d'accompagnement par le travail (ESAT), situé à BLANZY, d'une capacité de 58 places ;
- 1 service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), situé à BLANZY, d'une capacité de 30 places ;
- 1 foyer d'hébergement traditionnel (FHT), situé à BLANZY, d'une capacité de 23 places ;
- 1 entreprise adaptée (EA), située à SAINT-EUSEBE, ayant un effectif de 31 salariés, dont 27 travailleurs handicapés ;
- 1 service d'accompagnement des familles d'accueil (SAFA), situé à BLANZY ;
- 1 établissement d'accueil de jour pour les personnes handicapées, géré par le groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) dénommé Coordination pour l'Accompagnement des Personnes Handicapées (CAPH) du Bassin Minier, constitué par l'EPSMS LE VERNY avec l'Association Les Papillons Blancs ;

Considérant que depuis plusieurs années, l'EPMS ESPACES et l'EPSMS LE VERNY ont engagé, à l'initiative de l'Agence régionale de santé (ARS), une démarche de rapprochement afin de renforcer leur attractivité sur le territoire et d'améliorer l'offre d'accompagnement pour les personnes en situations de handicap ;

Considérant que ce rapprochement s'est notamment concrétisé par la mise en place d'une direction commune des deux établissements à partir de 2015 ;

Considérant que le principe d'une fusion avec l'EPMS ESPACES a été approuvé par délibération du conseil d'administration de l'EPSMS LE VERNY du 24 octobre 2022 et par délibération du conseil d'administration de l'EPMS ESPACES du 27 octobre 2022.

Considérant que la fusion de l'EPSMS LE VERNY et l'EPMS ESPACES prendra effet au plus tôt au 1^{er} janvier 2025 et s'opérera par le maintien de la personnalité morale de l'EPMS ESPACES, auquel sera transférée l'intégralité du passif et de l'actif de l'EPSMS LE VERNY, comprenant en particulier les autorisations de fonctionnement de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT), du Service d'accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), du Foyer d'hébergement traditionnel (FHT), le service d'aide aux familles d'accueil (SAFA) et l'entreprise adaptée, ainsi que le bien immobilier situé 275 chemin du Vernoy 71 450 BLANZY, propriété de l'EPSMS LE VERNY ;

Considérant que cette fusion implique une modification de la composition du conseil d'administration de l'EPMS ESPACES à compter de sa prise d'effet ;

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

VALIDE les articles suivants :

Article 1 : Il est pris acte de la fusion entre l'EPMS ESPACES et l'EPSMS LE VERNY, qui interviendra dans les termes et conditions posés par le traité de fusion conclu entre ces deux établissements ;

Article 2 : A compter de la date de prise d'effet de la fusion, fixée au plus tôt au 1^{er} janvier 2025, le conseil d'administration de l'établissement ESPACES issu de sa fusion avec l'EPSMS LE VERNY sera la suivante :

« Le Conseil d'administration de l'EPMS ESPACES est composé de (14) quatorze membres répartis comme suit :

- 2 membres représentant la commune de Tournus (dont Le Maire de Tournus président de droit du conseil d'administration de l'EPMS ESPACES.
- 2 membres représentant le Syndicat intercommunal du Verny ;
- 3 membres représentant le Département de la Saône-et-Loire ;
- 2 membres représentant le personnel de l'EPSMS ESPACES ;
- 2 personnes désignées en raison de leurs compétences dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale ;
- 3 membres du conseil de la vie sociale.

Article 3 : Le Maire de Tournus est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand VEAU



La secrétaire

Line PAGEAUD

A blue ink signature, likely belonging to Line PAGEAUD, is written in a cursive style.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 02 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice	27
Date de la convocation	25 juin 2024
Numéro de la délibération	2024-07-02-02
Rapporteur	Line PAGEAUD

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Autorisations de programme 2024 et création AP médiathèque phase 2

L'an 2024, le 02 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Gaëlle SAINT-HILARY, Christophe RAVOT, Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Gérard COLIN, René VARIN, Anne LEFRONT, Laurent COMTE, Isabelle HUDRY, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Prisca GARDIN, Sébastien BARBEY, Bernard PRECHEUR, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Anja MARTENS, Stéphane BON, Martine BANNIER

PROCURATIONS

Jean-Paul PIN pouvoir à Christine SIMOULIN, Françoise CHENAVAS pouvoir à Isabelle HUDRY, Anja MARTENS pouvoir à Line PAGEAUD, Stéphane BON pouvoir à Prisca GARDIN, Martine BANNIER pouvoir à Dominique GAUDILLIERE

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD, Slimane BOUNOUA, Jean-François DHERIN

Line PAGEAUD a été élue secrétaire de séance

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire en vertu du principe d'annualité budgétaire la totalité de la dépense la première année puis fractionner d'une année sur l'autre le solde des crédits de trésorerie nécessaire à l'exécution des travaux ou acquisitions.

Toutefois, la collectivité, conformément notamment aux articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales, peut déroger à ce principe d'annualité budgétaire en ayant recours à la procédure des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP/CP) pour les crédits de la section d'investissement ainsi que celle des autorisations d'engagements (AE/CP) pour les crédits de la section de fonctionnement. Les AE/CP ne sont pas mises en place à ce jour dans la collectivité.

La procédure des Autorisations de Programme permet de planifier la mise en œuvre des investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP nécessaires dans le cadre de l'exercice.

Chaque Autorisation de Programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement.

Les Autorisations de Programme et leurs révisions éventuelles sont présentées et votées par le Conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice et des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps ; dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple) ;
- Toutes modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération. Le suivi des AP/CP est également retrace dans une annexe au moment du vote du budget et du compte administratif et, à chaque délibération budgétaire (décisions modificatives) en cas de modification des AP/CP.

Pour le budget supplémentaire 2024, il est proposé d'ajuster le montant des autorisations de programme figurant en annexe au présent rapport.

En outre, il est proposé la création d'une autorisation de programme relative à la phase 2 des travaux de réhabilitation de la médiathèque, conformément à l'annexe jointe.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification des autorisations de programme en cours, telle que présentée en annexe,
- **AUTORISE** l'ouverture d'une autorisation de programme relative à la phase 2 des travaux de réhabilitation de la médiathèque, telle que présentée en annexe.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand VEAU



La secrétaire

Line PAGEAUD

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Line PAGEAUD.



TOURNUS

PROJET DE REAMENAGEMENT
DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE
ET AMENAGEMENT DE LA LUDOTHEQUE
DANS L 'AILE DES CHANOINES

RAPPEL DU PROGRAMME

- Rénovation de la médiathèque tranche 2 et 3 englobant la rénovation des bureaux au 1^{er} étage et la création d'une porte dans le réfectoire vers la tour du prieuré
- Esquisse du projet de ludothèque dans l'aile des chanoines
- Restauration des couvertures

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

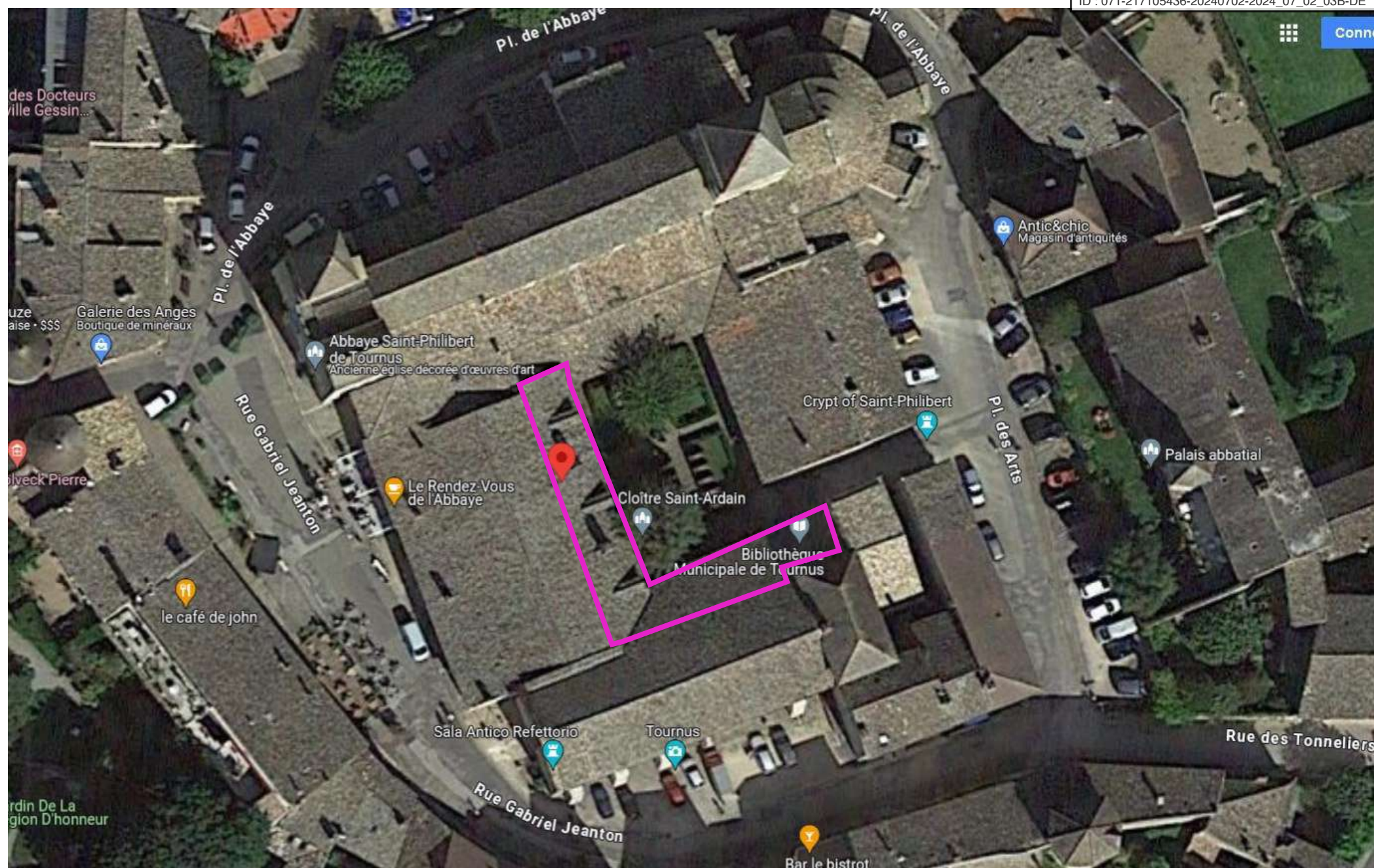
Publié le 08/07/2024

ID : 071-217105436-20240702-2024_07_02_03B-DE

S²LO



Conne



AVANT-PROJET DEFINITIF

- Rénovation de la médiathèque tranches 2 et 3 (secteurs adultes et jeunesse, chaufferie) englobant la rénovation des bureaux au 1^{er} étage et la création d'une porte dans le réfectoire vers la tour du prieuré.
- Accord transmis par la maîtrise d'ouvrage pour donner suite au projet de la ludothèque et la restauration des couvertures de la médiathèque et l'aile des Chanoines.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

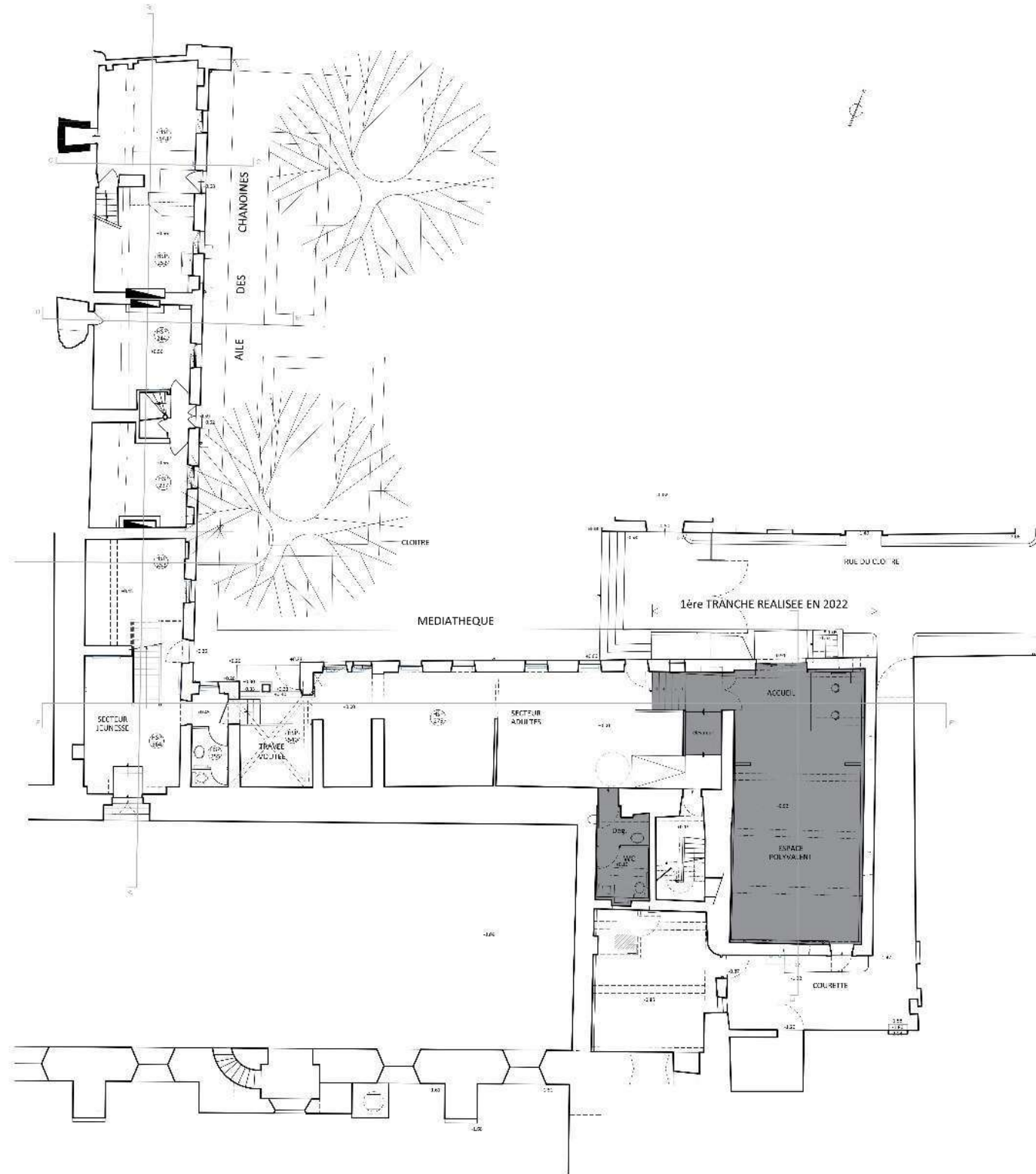
Reçu en préfecture le 05/07/2024

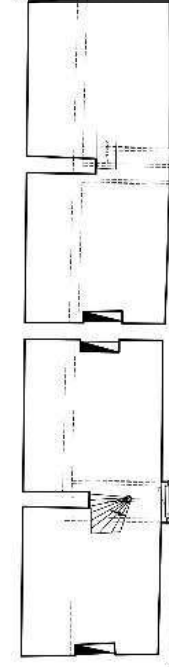
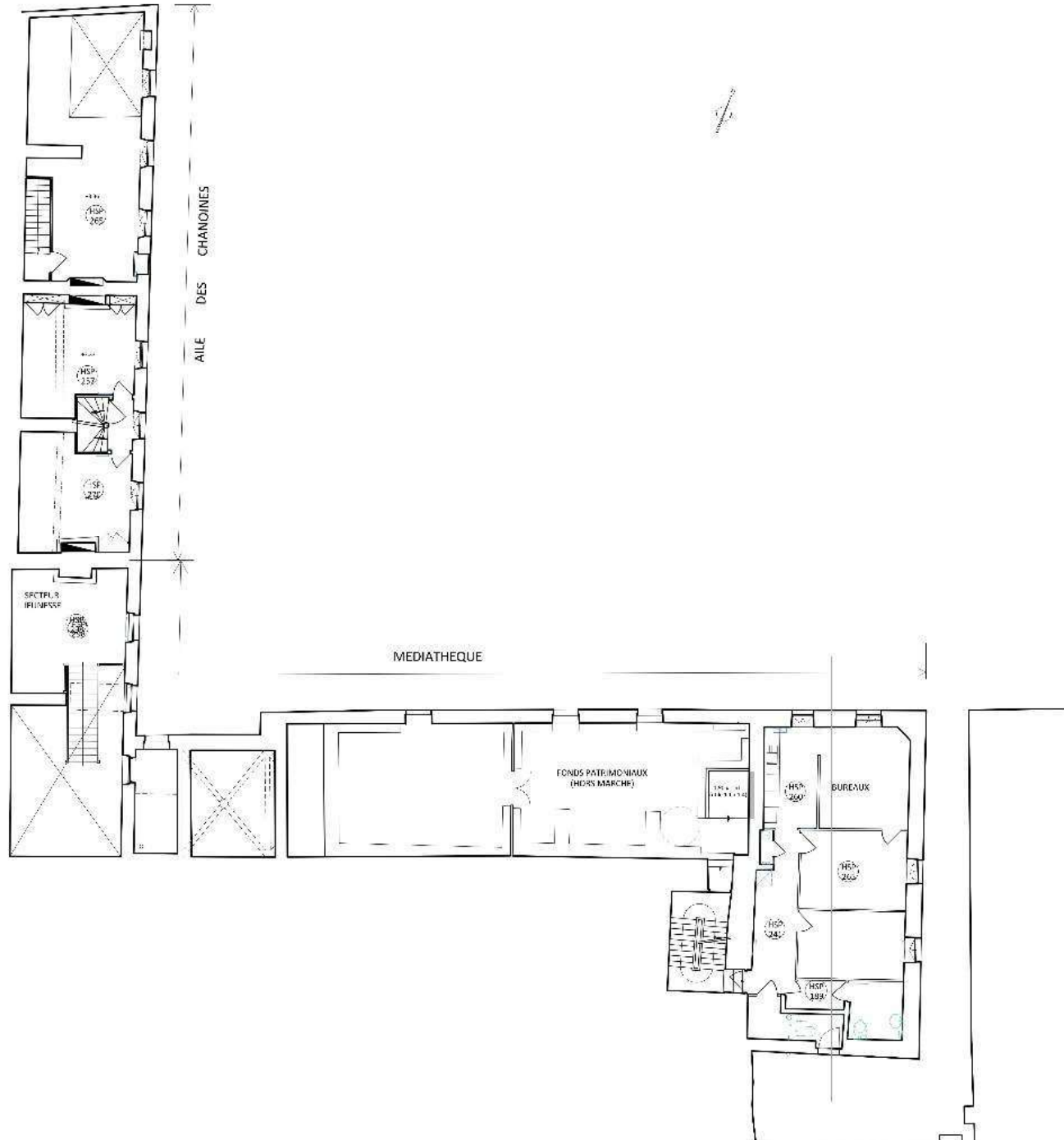
Publié le 08/07/2024

ID : 071-217105436-20240702-2024_07_02_03B-DE

PLAN REZ-DE-CHASSE

SLO





PLAN DES COMBLES



ELEVATION EST

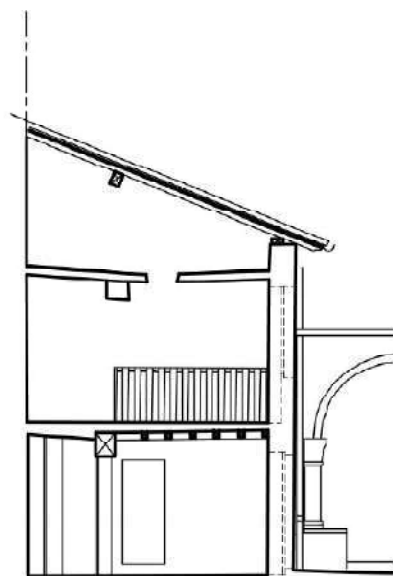
Envoyé en préfecture le 05/07/2024

TOURNAY
Rehabilitation de la médiathèque municipale
Etat actuel
Echelle : 1/50
ID : 071-217105436-20240702-2024_07_02_03B-DÉ

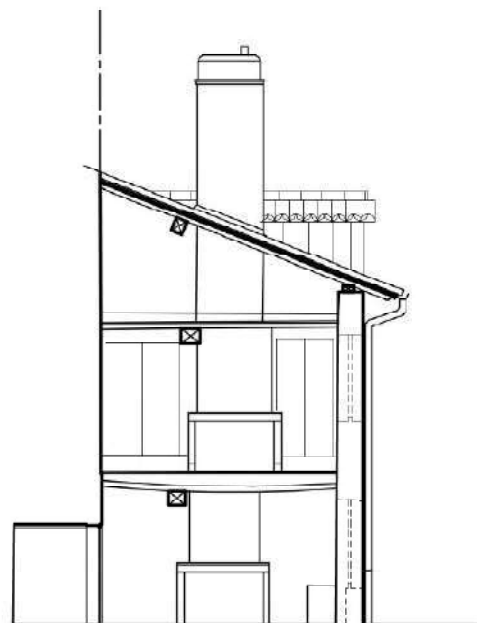
MOA : Ville de Tournay

MOE : REBILLARD Hélène - Architecte DPLG

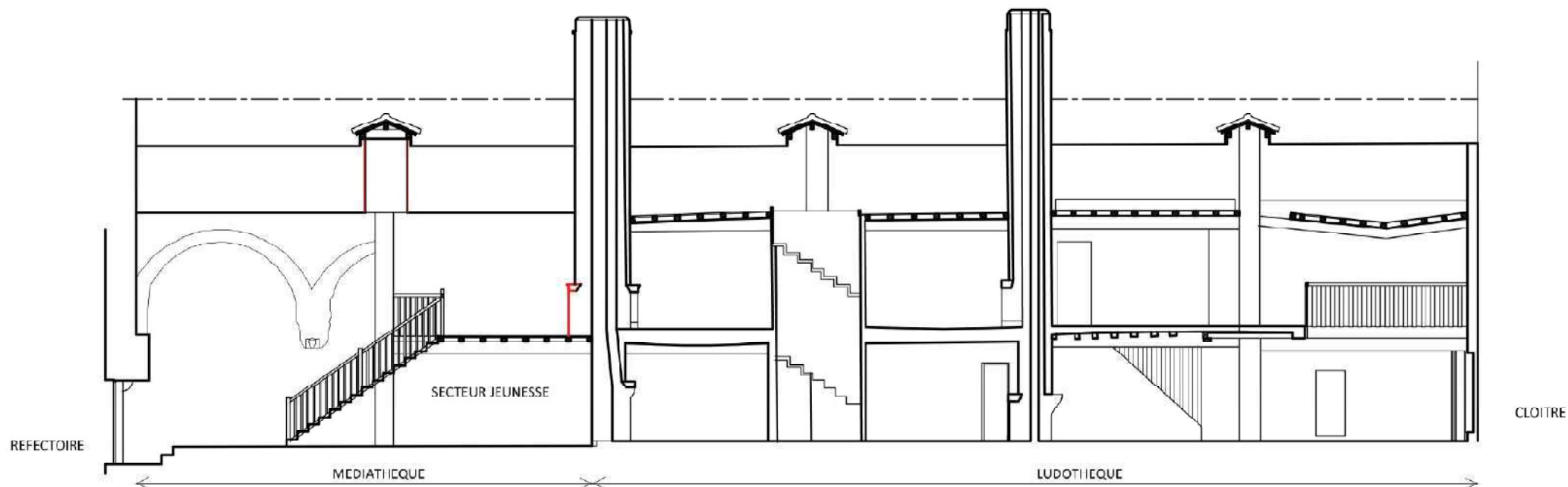
Janvier 2024



COUPE TRANSVERSALE CC'



COUPE TRANSVERSALE BB'



COUPE LONGITUDINALE AA'

PROJET

❑ Réaménagement de la médiathèque:

- Tranches 2 et 3: secteurs adultes (RDC) et jeunesse (rdc et 1^{er} étage)
- Bureaux au 1^{er} étage au-dessus de l'accueil
- Création d'une porte dans le réfectoire menant à des toilettes et une loge.
- Chauffage
- Restauration des espaces extérieurs au niveau de l'emmarchement du cloître au pied de l'entrée de la médiathèque

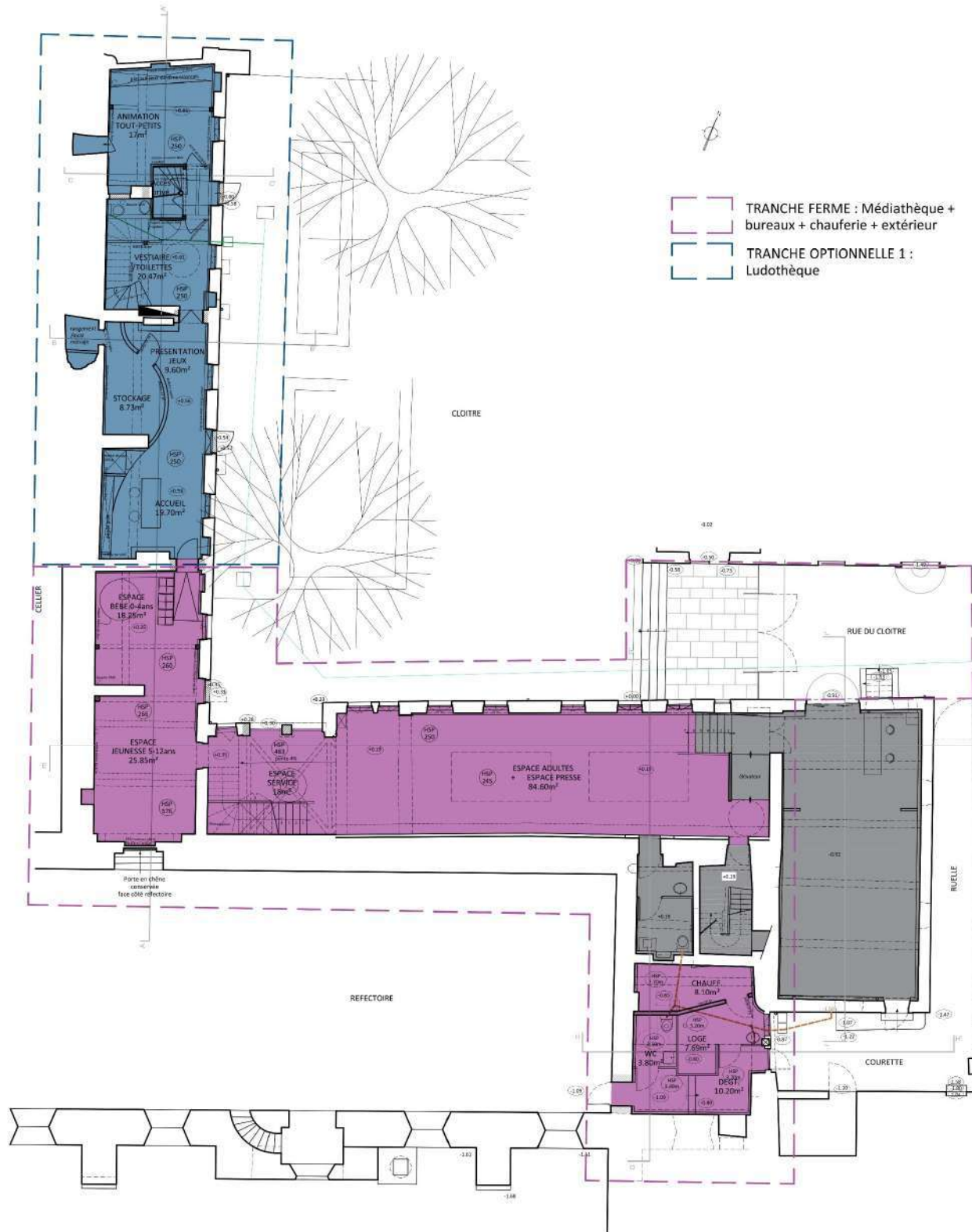
❑ Aménagement de la ludothèque dans l'aile des Chanoines

- sur 2 niveaux
 - Espace d'animation des tout-petits
 - Espaces de stockage (rdc et 1^{er} étage)
 - Espaces jeux - détente
 - Accueil
 - Vestiaires - toilettes

DECOMPOSITION DES TRAVAUX PAR TRANCHE

1 - TRANCHE FERME – Médiathèque + bureaux +
chaufferie + couvertures + extérieur

2 – TRANCHE OPTIONNELLE - Ludothèque



- TRANCHE FERME : Médiathèque + bureaux + chaufferie + extérieur
- TRANCHE OPTIONNELLE 1 : Ludothèque

TRANCHE FERME -MEDIATHEQUE:

rdc 179,50m²

Étage 102,20m²

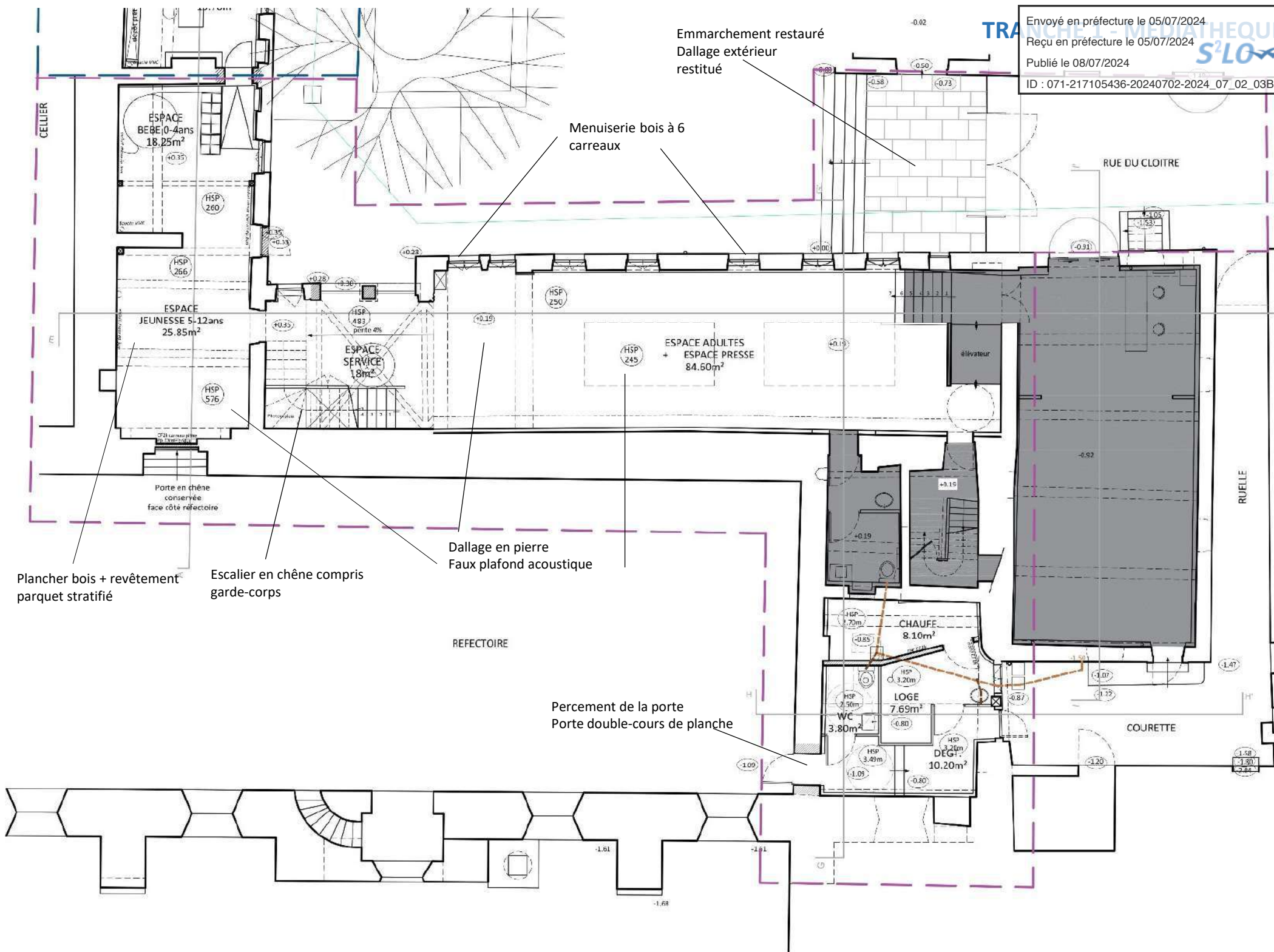
Total: 281,70m²

TRANCHE OPTIONNELLE - LUDOTHEQUE

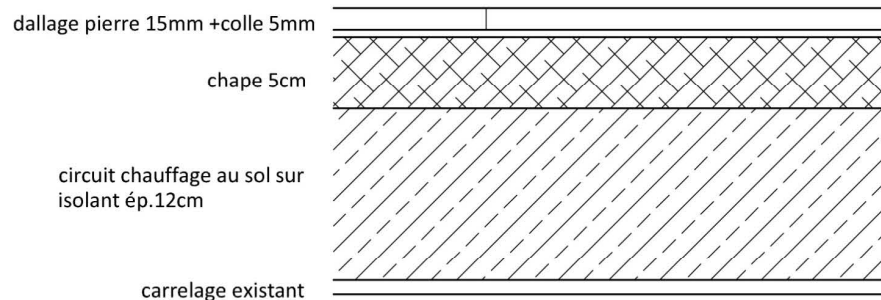
rdc 79,22m²

Étage 72,97m²

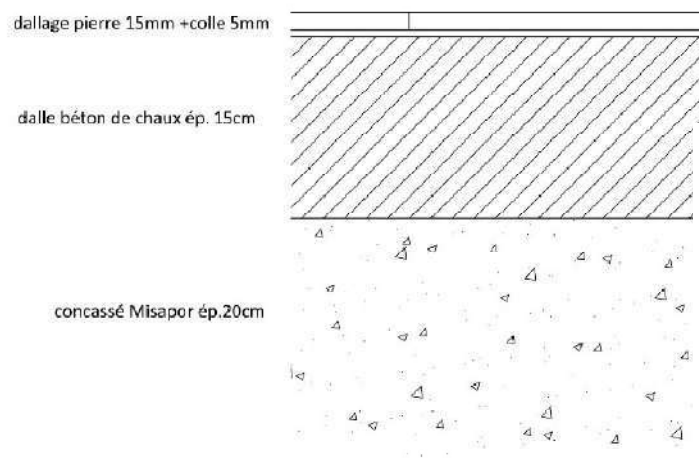
Total: 152,19m²



DETAIL DALLE MEDIATHEQUE

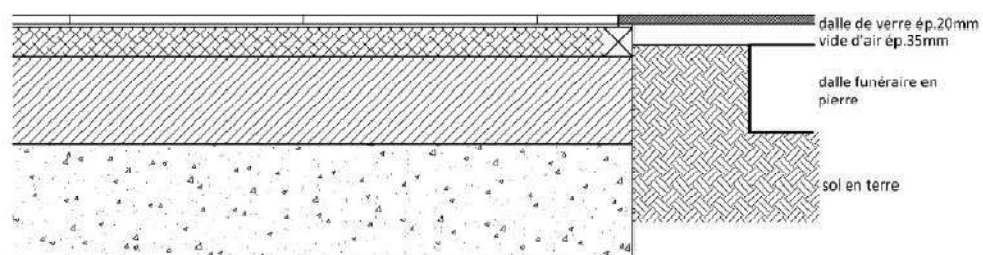


DETAIL DALLE LUDOTHEQUE

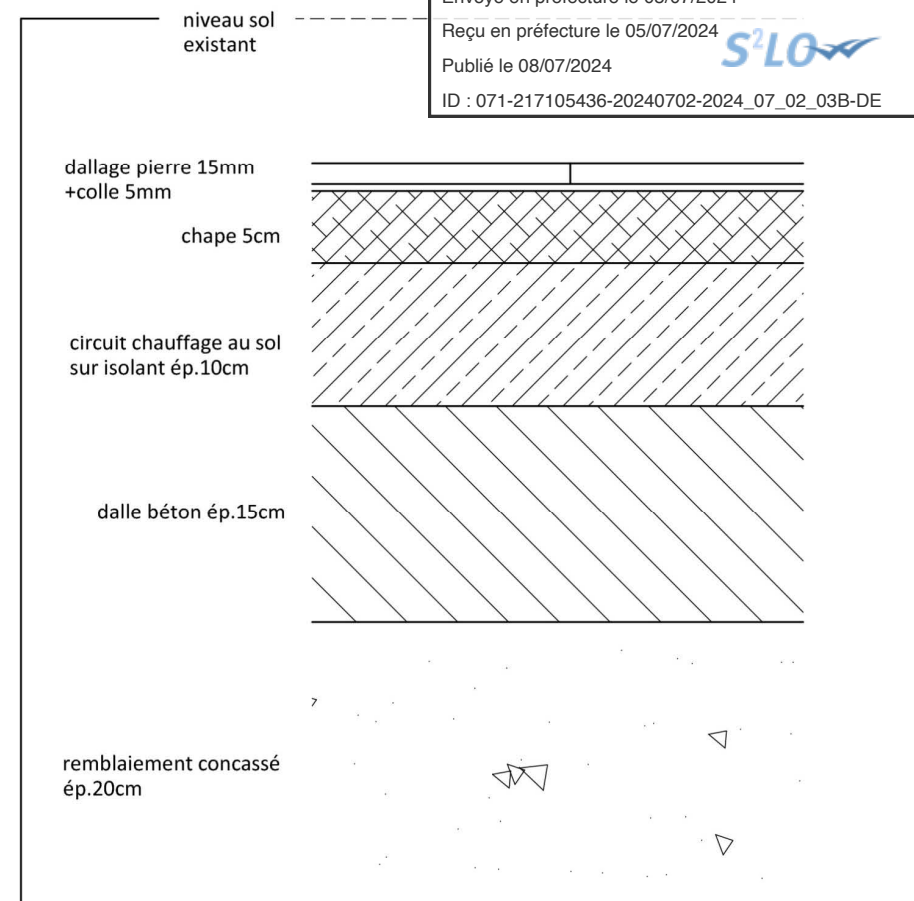


DETAIL DALLE RDC SUR ACCUEIL

dallage pierre 15mm + colle 5mm
chape ép.5cm
dalle BA ép. 15cm
concassé ép.20cm



DETAIL DALLE RDC SUR VESTIAIRES-SALLE ANIMATION



Reçu en préfecture le 05/07/2024

ID : 071-217105436-20240702-2024_07_02_03B-DE

Sol: revêtement PVC

Restitution de l'escalier bois distribuant 2 anciens logements des chanoines

Sol: dallage pierre
Plancher bois
Faux-plafond acoustique

Cheminées restaurées

Murs façade enduit
chaux-chaivre ép.8cm

Raccordement sur le
réseau EU existant

CELLIER

ESPACE
BEEBIO-4ans
18.95m²

ACCUEIL
19.70m²

STOCKAGE
8.73m²

PRESENTAT
JEUX

TOILETTES
20.47m²

ANIMATION
TOUT-PETITS
17m²

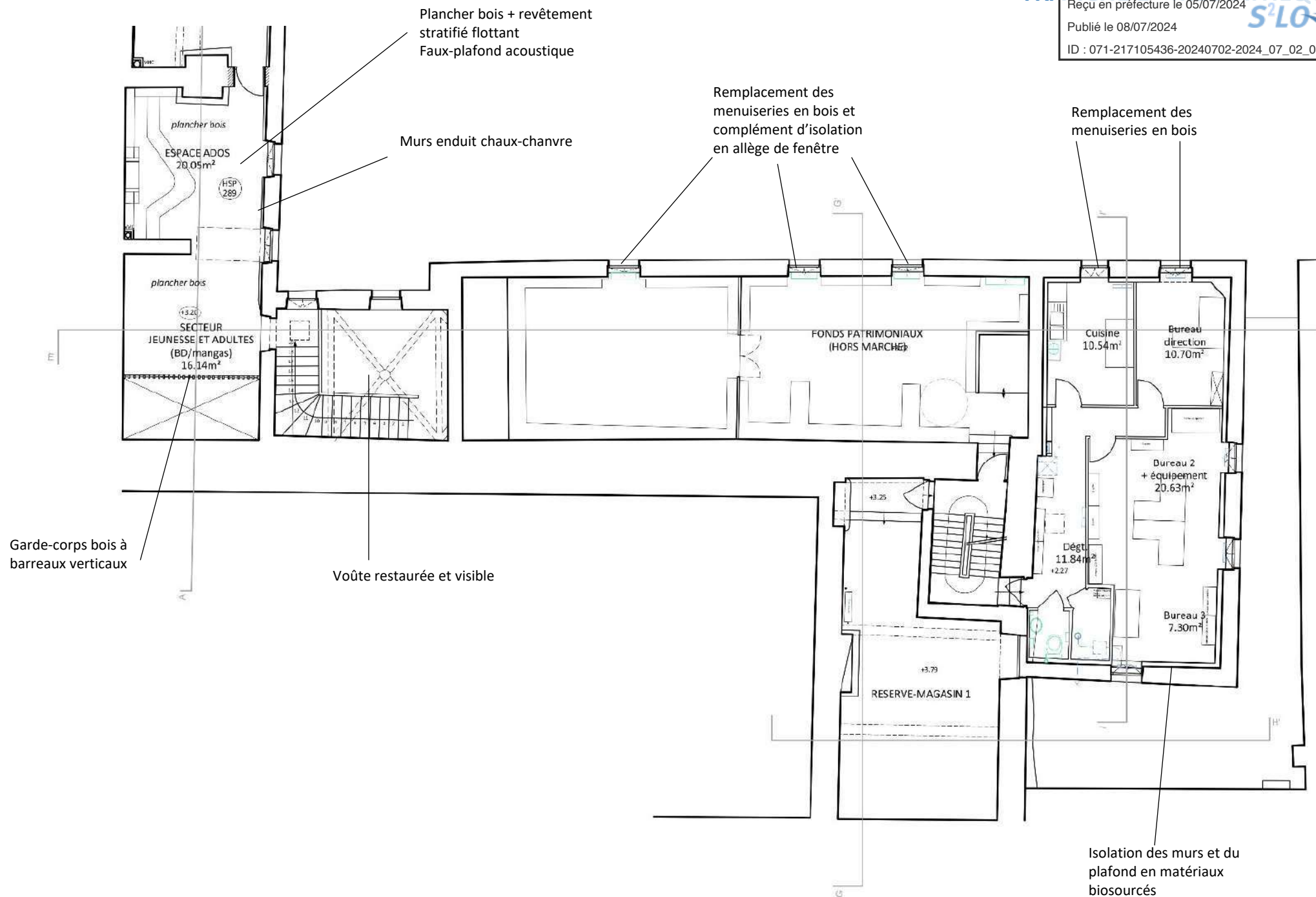
Envoyé en préfecture le 05/07/2024

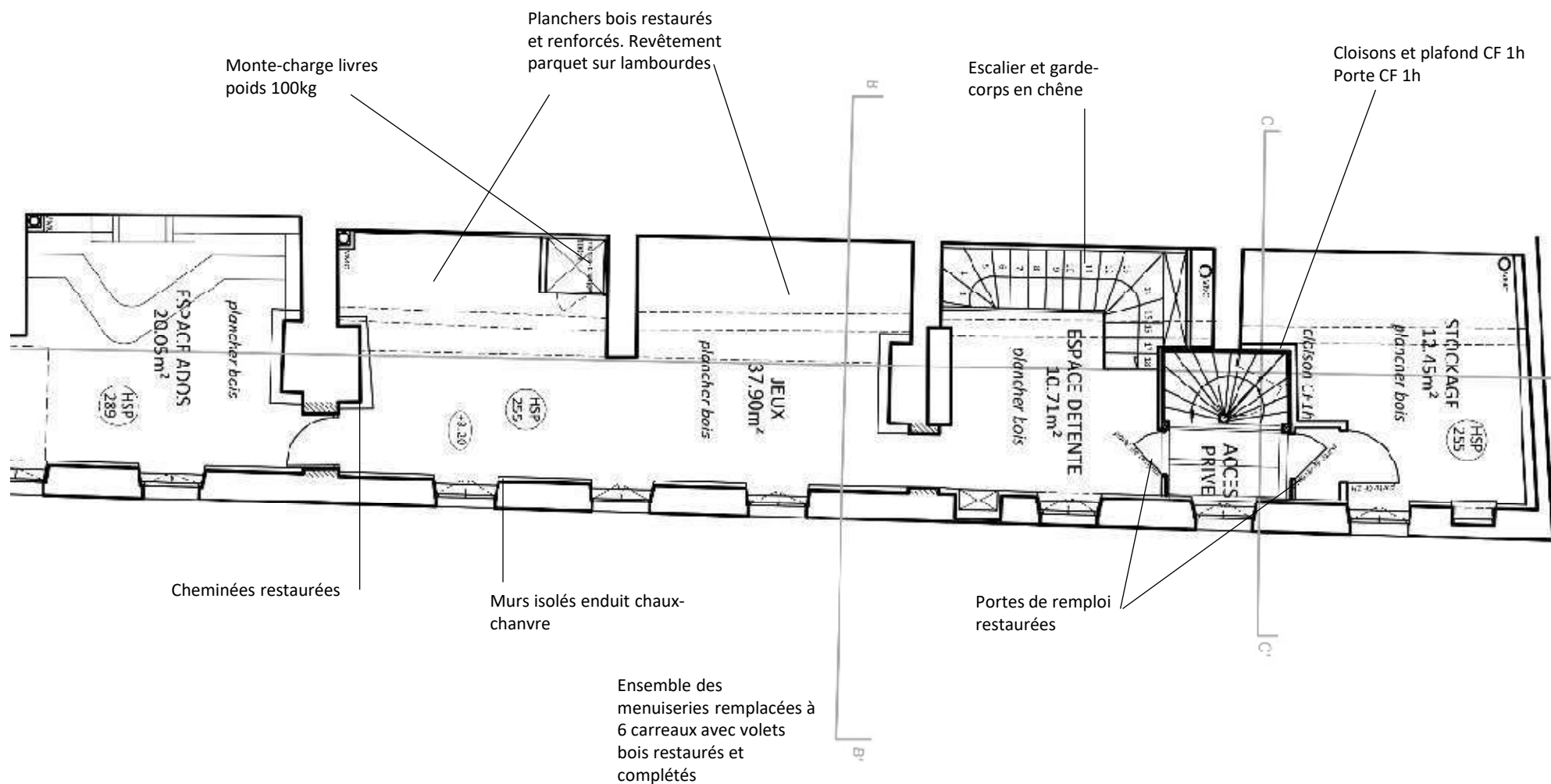
Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 071-217105436-20240702-2024_07_02_03B-DE





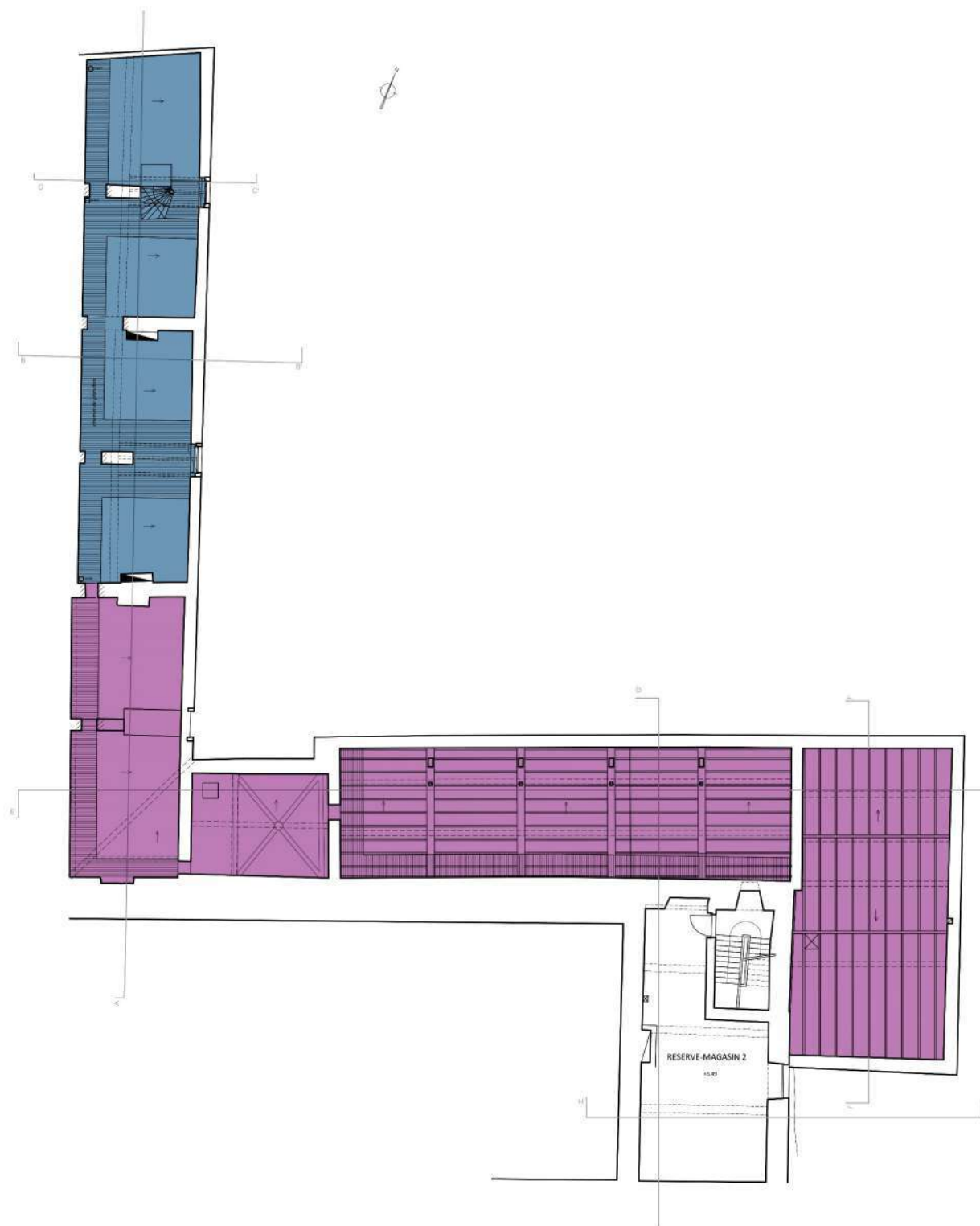


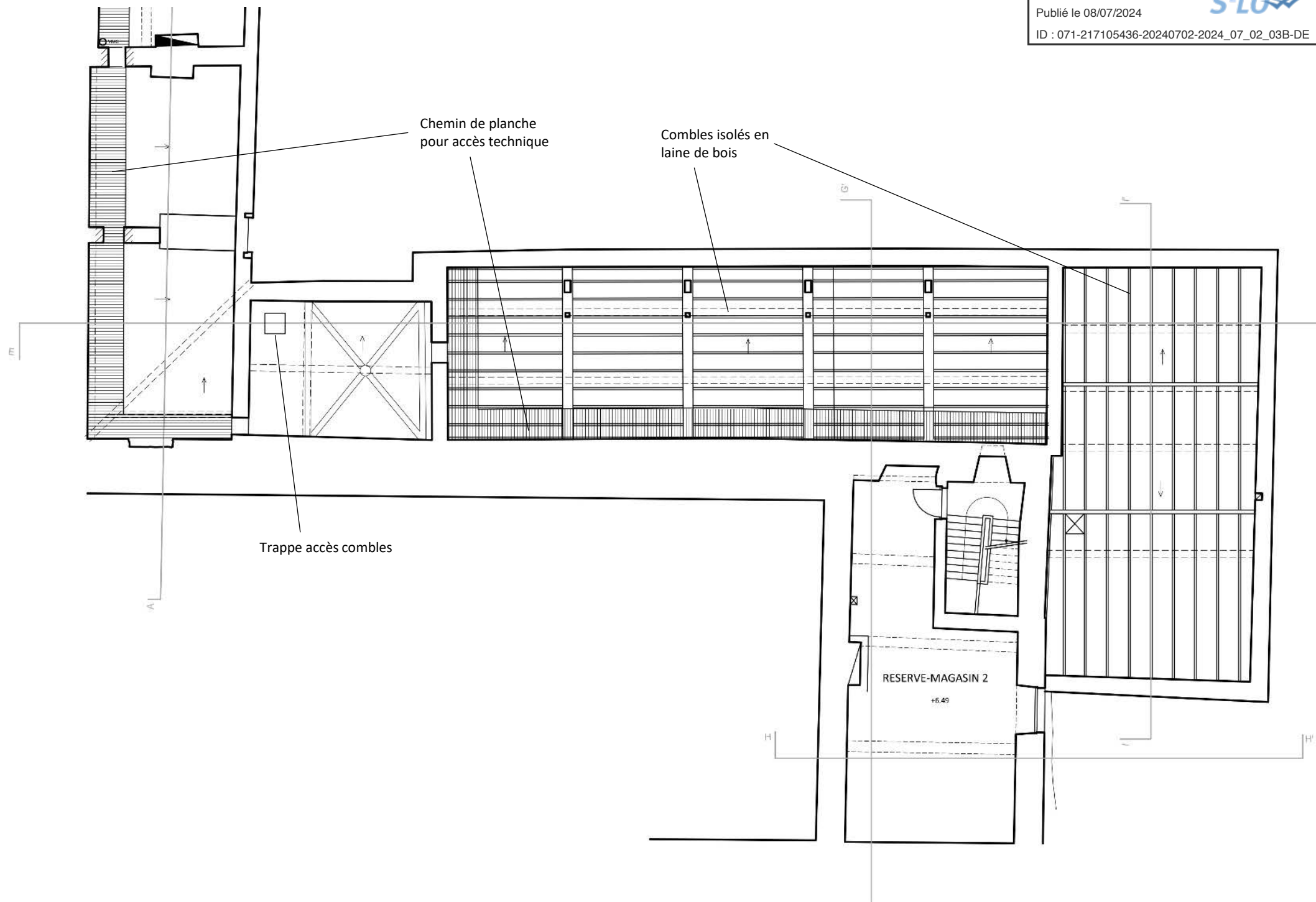
Envoyé en préfecture le 05/07/2024

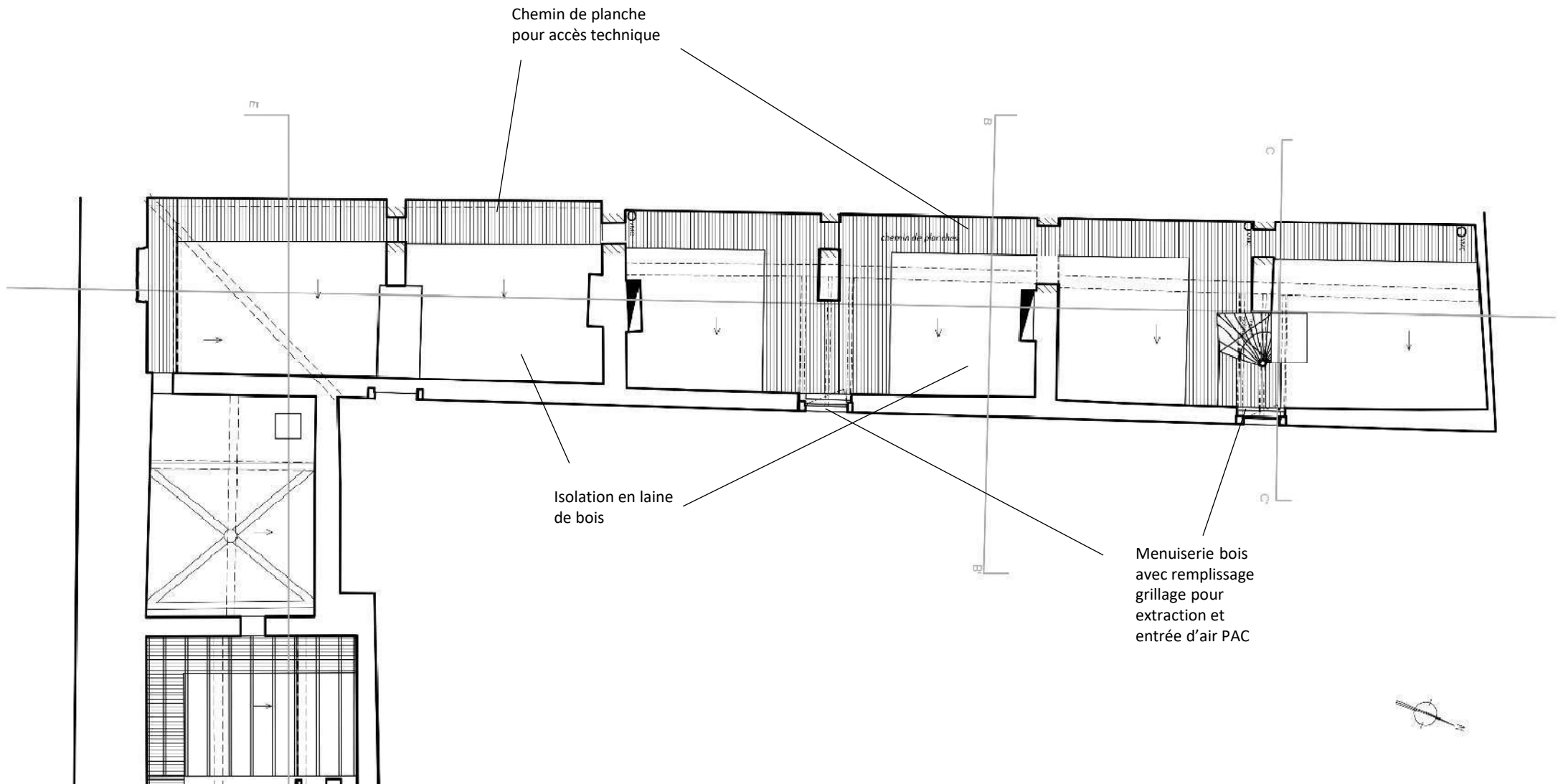
Reçu en préfecture le 05/07/2024

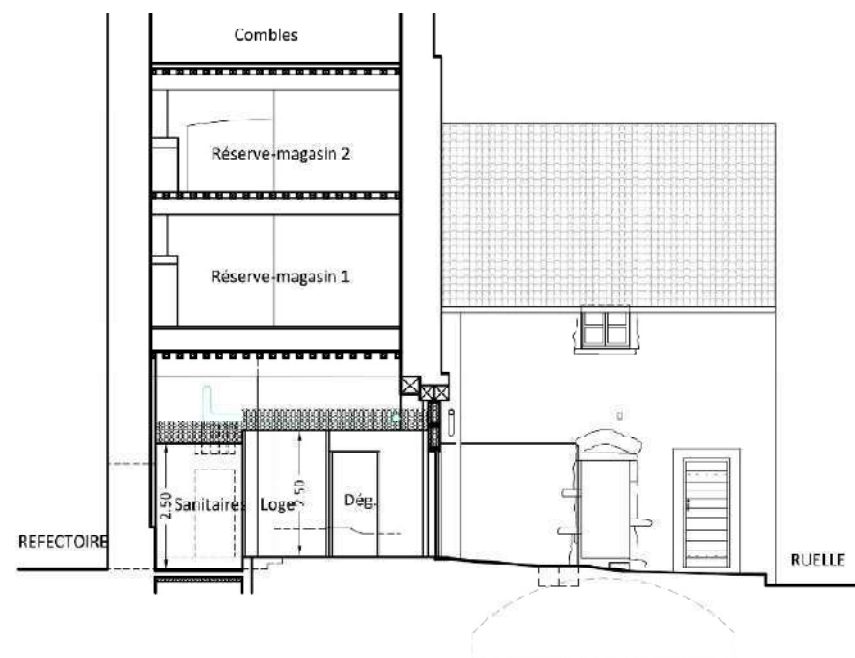
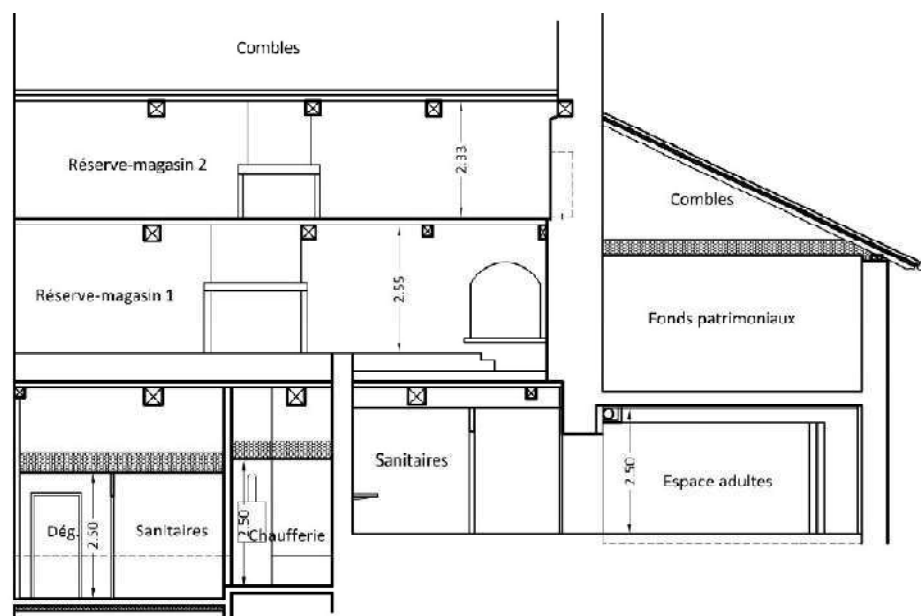
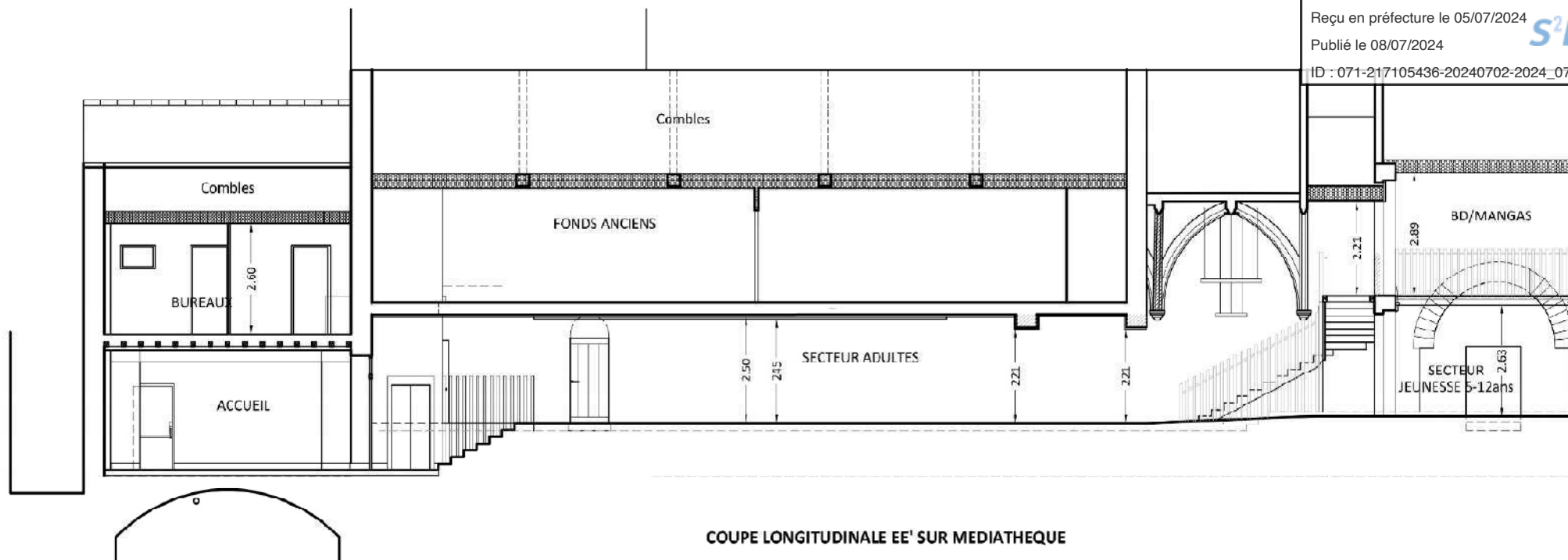
Publié le 08/07/2024

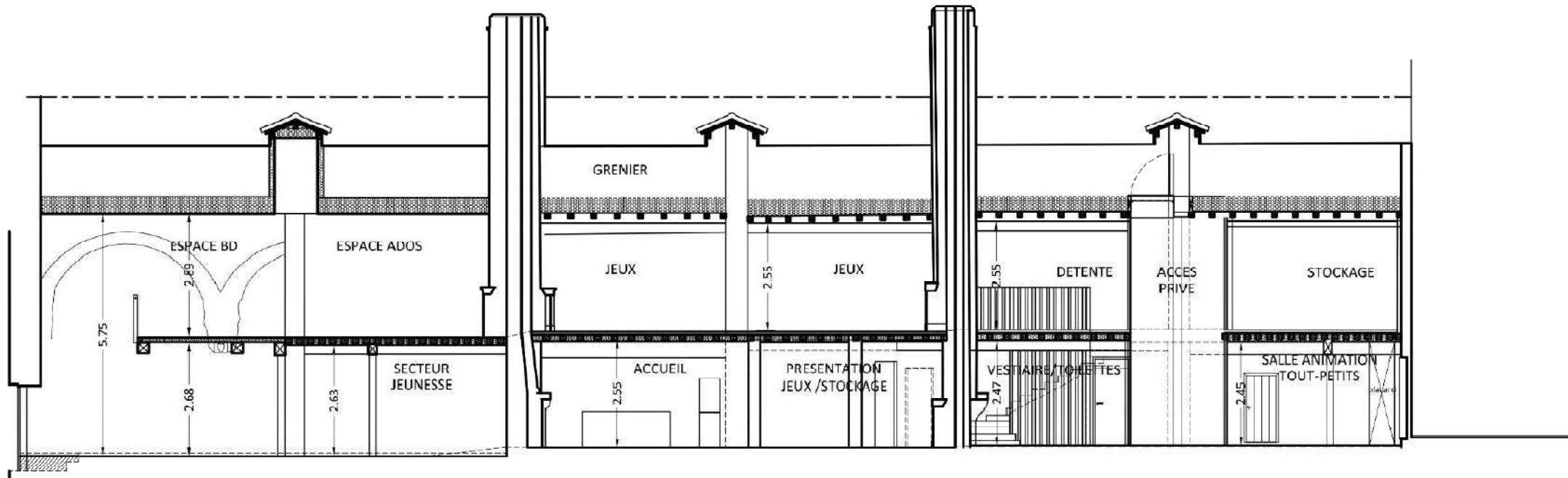
ID : 071-217105436-20240702-2024_07_02_03B-DE





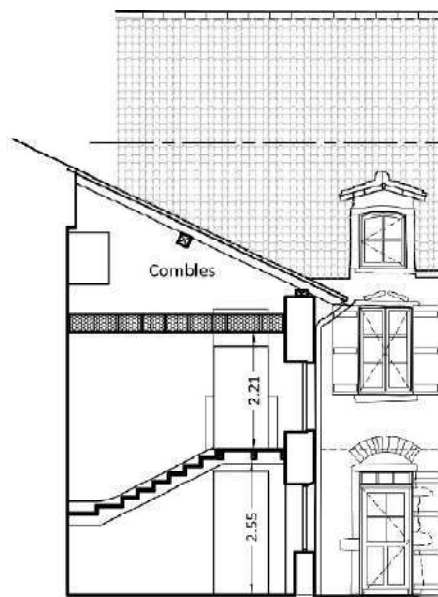




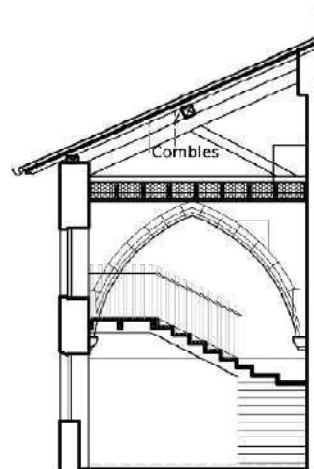




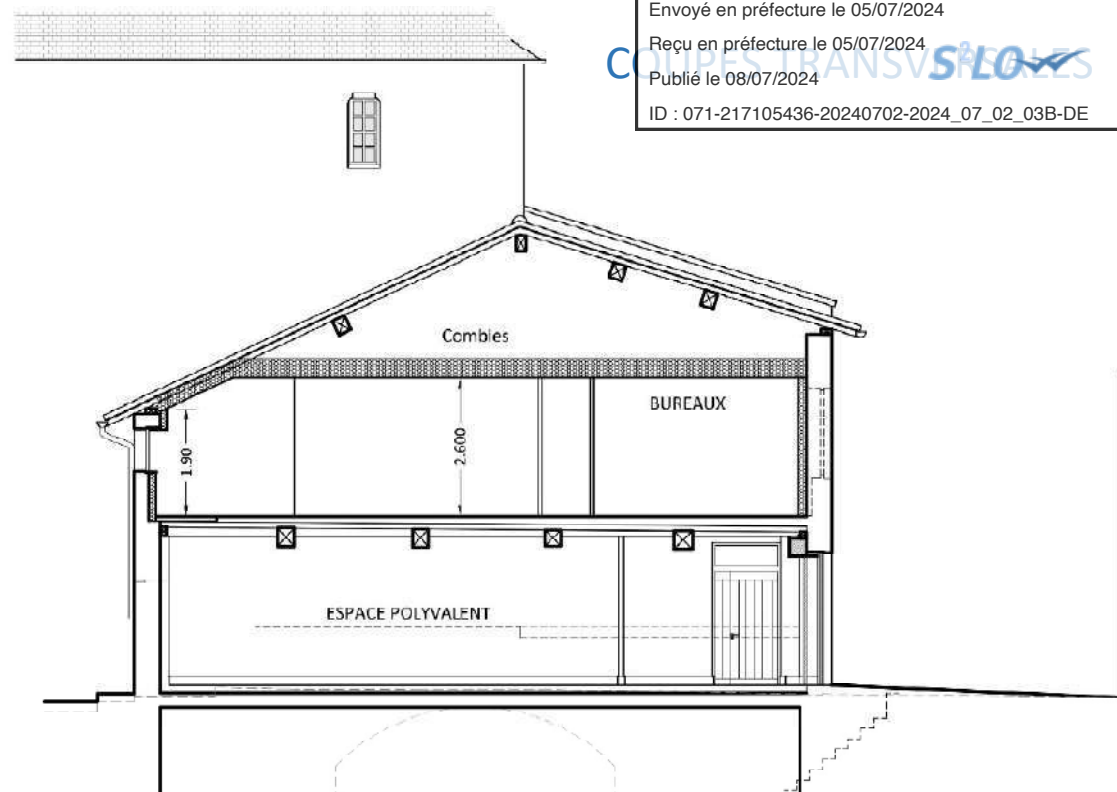




COUPE SUR TRAVÉE
VOUTÉE (VUE EST)



COUPE SUR TRAVÉE
VOUTÉE (VUE OUEST)

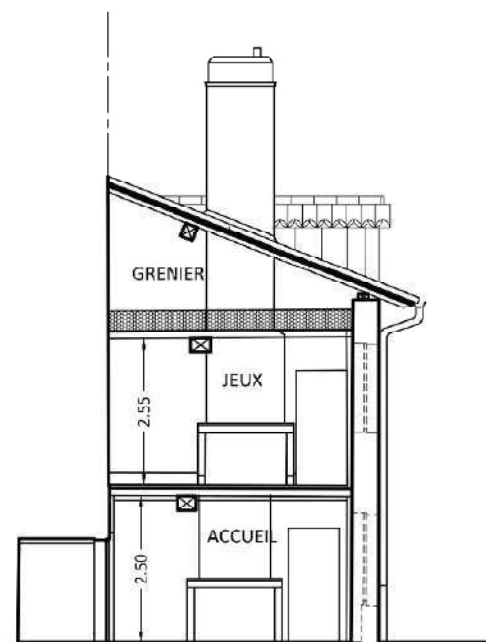


Envoyé en préfecture le 05/07/2024

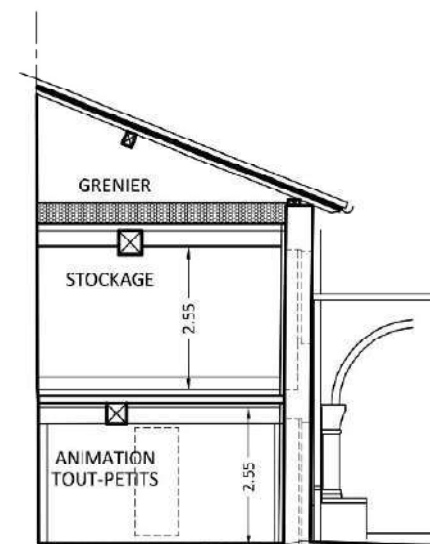
Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 08/07/2024

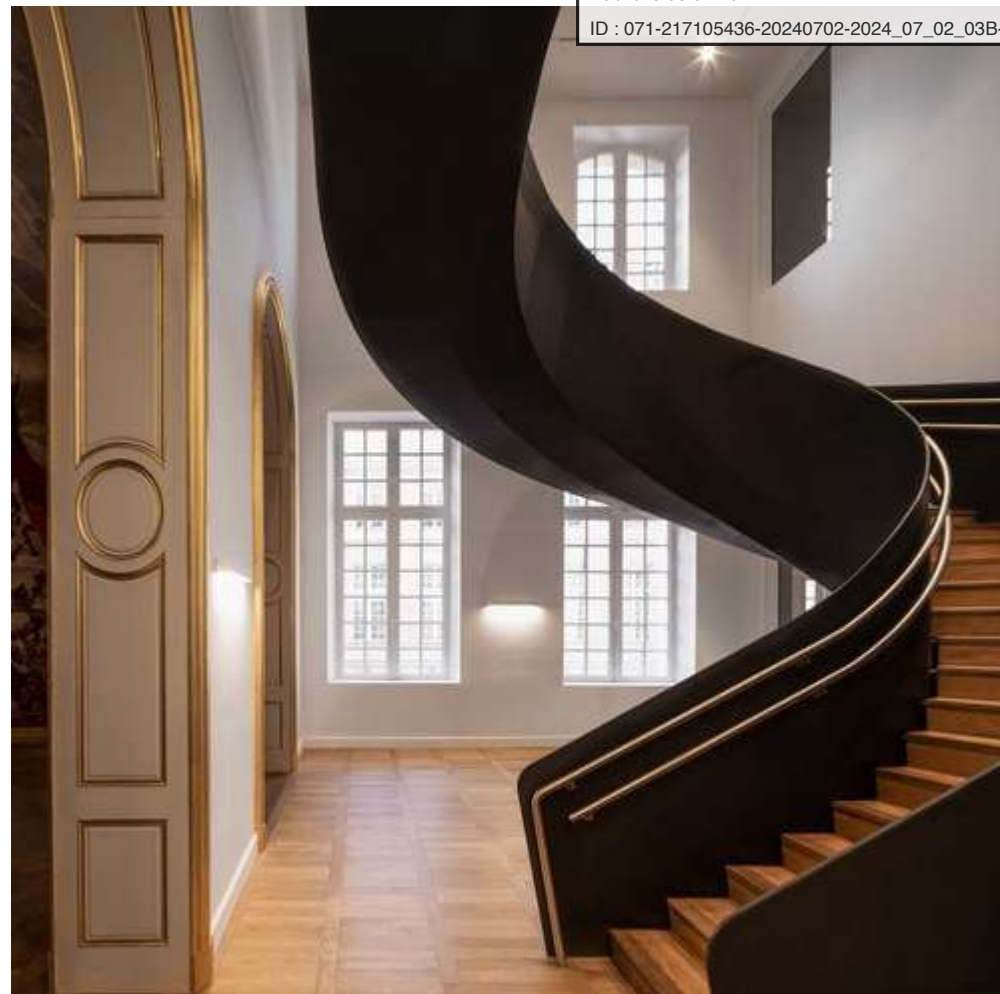
ID : 071-217105436-20240702-2024_07_02_03B-DE



COUPE BB'

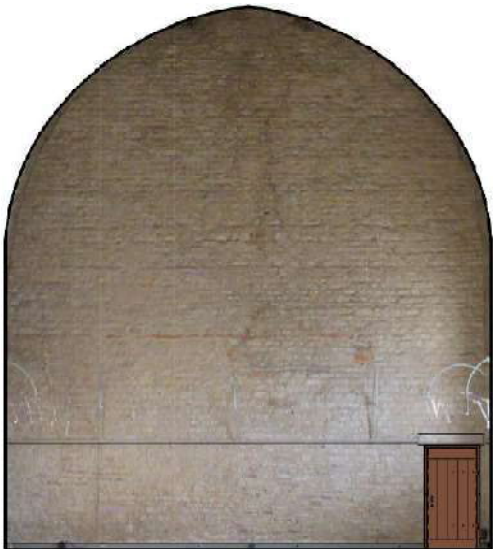


COUPE CC'

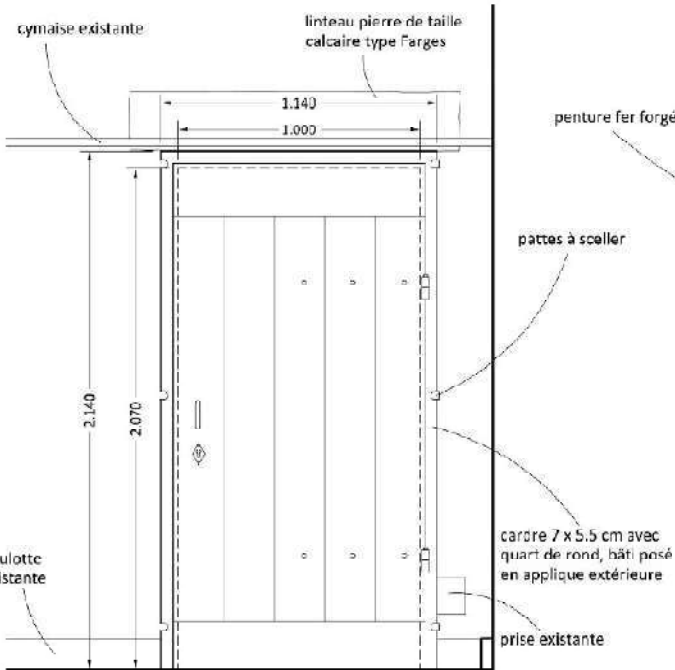


REFERENCES GARDE-CORPS

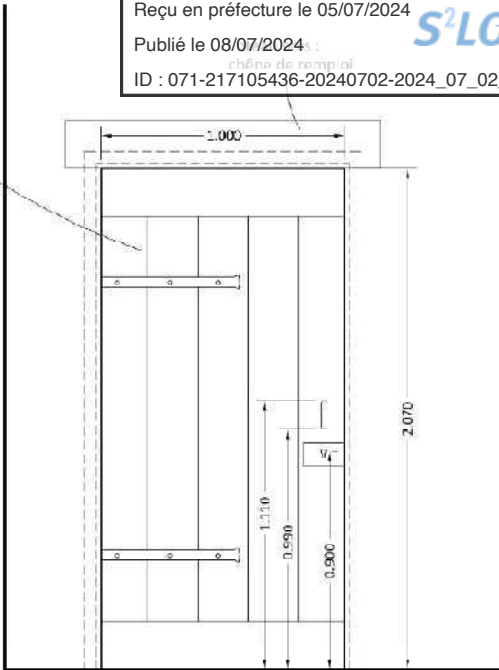
DETAIL PORTE REFECTOIRE



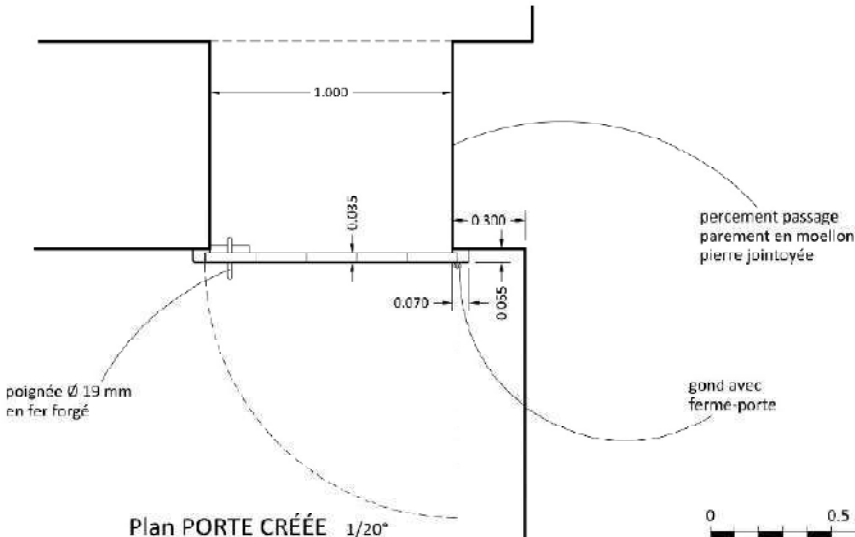
MUR EST DU REFECTOIRE 1/100°



Elévation PORTE CRÉÉE côté réfectoire 1/20°



Elévation PORTE CRÉÉE côté dégagement 1/20°



Plan PORTE CRÉÉE 1/20°



Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 071-217105436-20240702-2024_07_02_03B-DE



ESTIMATION DETAILLEE DU PROJET

1- TRANCHE FERME – Médiathèque + bureaux +
chaufferie + couvertures + extérieur

2 – Tranche optionnelle - Ludothèque

RECAPITULATIF TRANCHE FERME Secteurs Adultes et Jeunesse + Chaufferie - Loge + Bureaux Travaux complémentaires Couvertures

SECTEURS ADULTES ET JEUNESSE + CHAUFFERIE + LOGE + BUREAUX

A - SECTEURS ADULTES ET JEUNESSE	279 460,50 €
B - CHAUFFERIE/LOGE	49 705,40 €
C - BUREAUX	51 073,50 €
D - EXTERIEUR	29 836,00 €
Lot 6 - Chauffage-Ventilation-Plomberie-Sanitaire	68 000,00 €
Lot 7 - Electricité	99 173,00 €
Montant H.T. des travaux	577 248,40 €

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES COUVERTURES

Montant H.T. des travaux	106 786,00 €
Montant global HT des travaux de la tranche ferme	684 034,40 €
10% pour hausses et imprévus	68 403,44 €
Honoraires maîtrise d'œuvre (selon avenant non validé) compris scénographe (éléments complémentaires inclus)	87 302,95 €
Provision coordonnateur SPS (1,5%)	10 260,52 €
Provision bureau de contrôle (à déterminer)	
Test d'infiltrométrie	PM
Total global H.T.	850 001,31 €
TVA 20 %	170 000,26 €
Montant global T.T.C. de la tranche ferme	1 020 001,57 €

RECAPITULATIF TRANCHE OPTIONNELLE AILE DES CHANOINES

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
 Reçu en préfecture le 05/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 071-217105436-20240702-2024_07_02_03B-DE

Lot 0 - Démolition-Dépose	12 720,00 €
Lot 1 - Maçonnerie	101 160,00 €
Lot 2 - Charpente	30 930,00 €
Lot 3 - Menuiserie bois	100 020,00 €
Lot 4 - Enduit chanvre	15 570,00 €
Lot 5 - Plâtrerie Peinture-Staff-Sols souples-Restauration des peintures sur mobilier	58 130,00 €
Lot 6 - Carrelage	12 063,00 €
Lot 7 - Monte-Charge	18 000,00 €
Lot 8 - Chauffage-Ventilation-Plomberie-Sanitaire	45 000,00 €
Lot 9 - Electricité	54 496,00 €
Montant H.T. des travaux	448 089,00 €
10% pour hausses et imprévus	44 808,90 €
Honoraires maîtrise d'œuvre (selon avenant non validé) compris scénographe (éléments complémentaires inclus)	58 975,00 €
Provision coordonnateur SPS (1,5%)	6 721,34 €
Provision bureau de contrôle (à déterminer)	
Test d'infiltrométrie	PM
Total H.T.	558 594,24 €
TVA 20 %	111 718,85 €
Montant T.T.C.	670 313,08 €

TABLEAU COMPARATIF DES ESTIMATIONS

SECTEURS ADULTES ET JEUNESSE + CHAUFFERIE + LOGE + BUREAUX

	Etude de 2019	DIAG+APS (2024)	APD (2024)
LOT DEMOLITION-DEPOSE			7 552,50 €
LOT MACONNERIE	119 495,00 €	125 177,50 €	132 954,90 €
LOT CHARPENTE		19 500,00 €	30 396,00 €
LOT MENUISERIE BOIS-METALLERIE	68 096,00 €	104 971,00 €	110 129,00 €
LOT ENDUIT CHANVRE			17 717,50 €
LOT PLATRERIE PEINTURE	36 382,00 €	57 800,50 €	79 280,00 €
LOT CARRELAGE	25 641,00 €	33 598,00 €	32 045,50 €
LOT CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE-SANITAIRE	13 396,00 €	60 000,00 €	68 000,00 €
LOT ELECTRICITE	27 250,00 €	80 000,00 €	99 173,00 €
Montant HT global	290 260,00 €	481 047,00 €	577 248,40 €

TABLEAU COMPARATIF DES ESTIMATIONS
TRAVAUX DES COUVERTURES

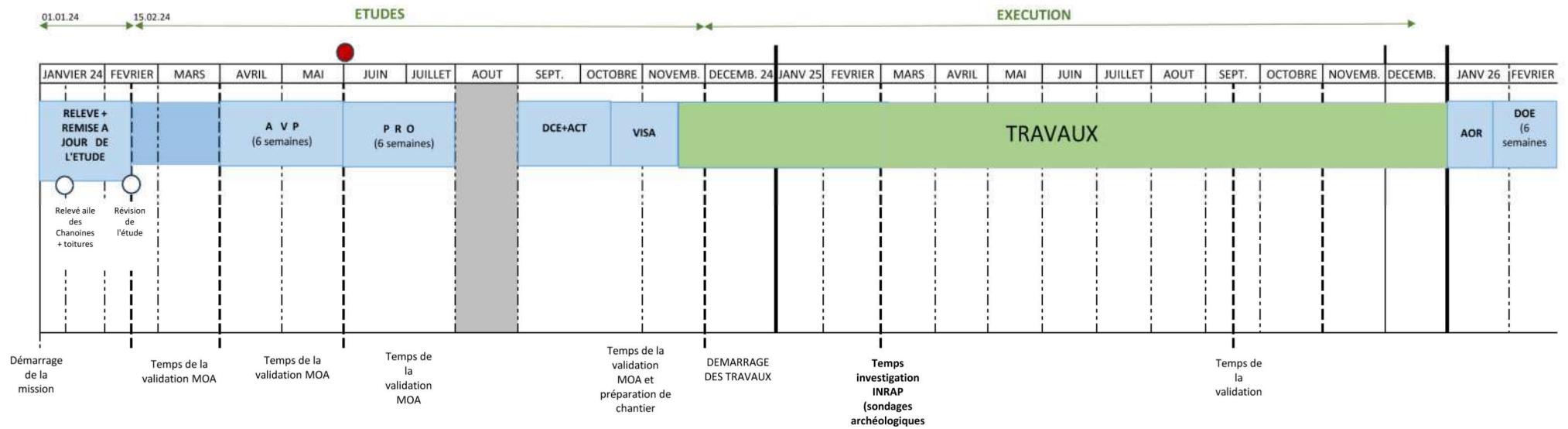
	DIAG+APS (2024)	APD (2024)
LOT MACONNERIE	22 100,00 €	21 700,00 €
LOT CHARPENTE-COUVERTURE-ZINGUERIE	70 382,50 €	85 086,00 €
Montant HT global	92 482,50 €	106 786,00 €

TABLEAU COMPARATIF DES ESTIMATIONS AILE DES CHANOINES

	APS (2024)	APD (2024)
LOT DEMOLITION-DEPOSE		12 720,00 €
LOT MACONNERIE	72 149,00 €	101 160,00 €
LOT CHARPENTE	17 135,00 €	30 930,00 €
LOT MENUISERIE BOIS-METALLERIE	72 520,00 €	100 020,00 €
LOT ENDUIT CHANVRE	0,00 €	15 570,00 €
LOT PLATRERIE PEINTURE-STAFF-SOLS SOUPLES- RESTAURATION PEINTURE SUR MOBILIER	49 127,00 €	58 130,00 €
LOT CARRELAGE	16 054,50 €	12 063,00 €
LOT MONTE-CHARGE	0,00 €	18 000,00 €
LOT CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE-SANITAIRE	107 000,00 €	45 000,00 €
LOT ELECTRICITE	43 000,00 €	54 496,00 €
Montant HT global	376 985,50 €	448 089,00 €

CALENDRIER PREVISIONNEL DES MISSIONS

PLANNING PREVISIONNEL DES MISSIONS POUR LA MEDIATHEQUE





Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 071-217105436-20240702-2024_07_02_03B-DE

VILLE DE TOURNUS
Maîtrise d'œuvre réhabilitation de la médiathèque
Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

TRANCHE FERME				
Rémunération globale et forfaitaire	Marché initial	Marché initial taux corrigé	Avenant 1	Total MI corrigé + avenant
Montant estimatif des travaux compris dans le forfait de rémunération MOE (en € HT)	280 000.00 €	280 000.00 €	404 034.40 €	684 034.40 €
Taux de base Loi MOP (en %)	12.20%	10.00%	10.00%	
Forfait de rémunération	34 160.00 €	28 000.00 €	40 403.44 €	68 403.44 €

TRANCHE CONDITIONNELLE			
	Marché initial	Avenant 1	Total
	0.00 €	448 089.00 €	448 089.00 €
	12.20%	10.00%	
	0.00 €	44 808.90 €	44 808.90 €

NB: compte tenu de la hausse du montant prévisionnel des travaux, le MOE a consenti une baisse du taux de rémunération.

Décomposition du prix par éléments de mission*

REPRISE ET MISE A JOUR DU PROJET INITIAL	Taux de rémunération	Marché initial	Marché initial taux corrigé	Avenant 1	Total MI corrigé + avenant
ETUDES D'AVANT PROJET (APS)	11.00%	3 757.60 €	3 080.00 €	4 444.38 €	7 524.38 €
ETUDES D'AVANT PROJET (APD)	14.00%	4 782.40 €	3 920.00 €	5 656.48 €	9 576.48 €
ETUDES DE PROJET (PRO)	20.00%	6 832.00 €	5 600.00 €	8 080.69 €	13 680.69 €
ASSISTANCE POUR LA PASSATION DES MARCHES DE TRAVAUX (ACT)	6.00%	2 049.60 €	1 680.00 €	2 424.21 €	4 104.21 €
VISA DES ETUDES D'EXECUTION ET DE SYNTHESE (EXE / VISA)	6.00%	2 049.60 €	1 680.00 €	2 424.21 €	4 104.21 €
ETUDE DE SYNTHESE (SYN)	5.00%	1 708.00 €	1 400.00 €	2 020.17 €	3 420.17 €
DIRECTION DE L'EXECUTION DES MARCHES DE TRAVAUX (DET)	32.00%	10 931.20 €	8 960.00 €	12 929.10 €	21 889.10 €
ORDONNANCEMENT, COORDINATION ET PILOTAGE (OPC)	0.00%	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
ASSISTANCE AUX OPERATIONS DE RECEPTION (AOR / GPA)	6.00%	2 049.60 €	1 680.00 €	2 424.21 €	4 104.21 €
Total MOE	100.00%	34 160.00 €	28 000.00 €	40 403.44 €	68 403.44 €
Reprise du projet existant (forfait)		2 000.00 €	2 000.00 €		2 000.00 €
Etudes thermiques selon cahier des charges Région				4 500.00 €	4 500.00 €
Rémunération globale		36 160.00 €	30 000.00 €	44 903.44 €	74 903.44 €

Taux de rémunération	Marché initial	Avenant 1	Total MI corrigé + avenant
Forfait	5 000.00 €	-71.02 €	4 928.98 €
14.00%	0.00 €	6 273.25 €	6 273.25 €
20.00%	0.00 €	8 961.78 €	8 961.78 €
6.00%	0.00 €	2 688.53 €	2 688.53 €
6.00%	0.00 €	2 688.53 €	2 688.53 €
5.00%	0.00 €	2 240.45 €	2 240.45 €
32.00%	0.00 €	14 338.85 €	14 338.85 €
0.00%	0.00 €	0.00 €	0.00 €
6.00%	0.00 €	2 688.53 €	2 688.53 €
89.00%	5 000.00 €	39 808.90 €	44 808.90 €
			0.00 €
		3 800.00 €	3 800.00 €
	5 000.00 €	43 608.90 €	48 608.90 €

Détail de la clause de réexamen

Ajustement du contenu initial:	280 000.00 €	280 000.00 €	297 248.40 €	577 248.40 €
Dégagement de la cuve fuel et évacuation de la chaufferie				
Isolation des murs et plafonds de la chaufferie-loge-sanitaire				
Renforcement du plancher espace jeunesse 1er étage pour accueillir la charge en rapport avec le programme donné				
Enduit chanvre				
Plafonds acoustiques secteurs adultes et jeunesse				
Augmentation du réseau plancher chauffant et création d'un réseau radiateur supplémentaire + installation électrique de la zone bureaux				
reprise des alimentations dans les fonds anciens et réserves magasin				
Couverture			106 786.00 €	106 786.00 €
Aile des chanoines				0.00 €
Total clause réexamen	280 000.00 €	280 000.00 €	404 034.40 €	684 034.40 €
				0.00 €

		0.00 €
		0.00 €
	448 089.00 €	448 089.00 €
	0.00 €	448 089.00 €
		448 089.00 €
		0.00 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 02 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice	27
Date de la convocation	25 juin 2024
Numéro de la délibération	2024-07-02-03
Rapporteur	Line PAGEAUD

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Réhabilitation de la médiathèque phase 2 - Programme phase avant-projet définitif

L'an 2024, le 02 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Gaëlle SAINT-HILARY, Christophe RAVOT, Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Gérard COLIN, René VARIN, Anne LEFRONT, Laurent COMTE, Isabelle HUDRY, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Prisca GARDIN, Sébastien BARBEY, Bernard PRECHEUR, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Anja MARTENS, Stéphane BON, Martine BANNIER

PROCURATIONS

Jean-Paul PIN pouvoir à Christine SIMOULIN, Françoise CHENAVAS pouvoir à Isabelle HUDRY, Anja MARTENS pouvoir à Line PAGEAUD, Stéphane BON pouvoir à Prisca GARDIN, Martine BANNIER pouvoir à Dominique GAUDILLIERE

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD, Slimane BOUNOUA, Jean-François DHERIN

Madame Line PAGEAUD a été élue secrétaire de séance

Dans le cadre de sa démarche de revitalisation de cœur de ville, la ville Tournus a décidé dès 2018 de procéder à la réhabilitation de la médiathèque, situé dans le quartier abbatial.

Une première phase d'étude puis de travaux a ainsi été réalisée de 2019 à 2022 comprenant la réhabilitation du garage jouxtant la bibliothèque, la mise en accessibilité de ce site patrimonial et le réaménagement de l'espace d'accueil.

L'étude menée par l'architecte P. RAYNAUD en 2019 comprenait également la programmation d'une seconde phase de travaux, dont le montant était estimé à 280 000€ HT, relative à la réhabilitation des secteurs adultes et jeunesse, ainsi que de l'étage.

Une nouvelle étude, réalisée par Hélène REBILLARD Architecte, dans l'année 2023, a permis une réévaluation de la première au regard de la forte inflation constatée depuis 2021 et l'intégration de la réhabilitation complète de la toiture. Le projet ayant été retouché par rapport à 2019, certains éléments tels que les travaux d'électricité ou de chauffage (prévus a minima initialement) ont également été corrigés. En outre, cette étude complémentaire comprenait également une partie relative à l'estimation technique et financière de réhabilitation de l'aile des chanoines, qui permettrait d'accueillir la ludothèque, actuellement logée sur l'esplanade Gernersheim.

Suite à celle-ci, le maître d'œuvre de la commune a produit un Avant-Projet Définitif (APD) comprenant un diagnostic complet des différents points objets de l'étude, un programme de travaux ainsi qu'une estimation financière. Tous ces éléments figurent en annexe 1 du présent rapport.

De manière synthétique, le coût du projet est estimé ainsi à 1 417 277.62€ HT :

- Phase 2 : 731 251.02€ HT, dont 577 248.40€ HT de travaux
- Toiture : 128 143.20€ HT, dont 106 786€ HT de travaux
- Aile des chanoines : 557 883.40€ HT, dont 448 089€ HT de travaux

Détail par type de dépenses :

- Travaux : 1 132 123.40€ HT
- Maîtrise d'œuvre et études : 147 828.44€ HT
- Provision aléas : 113 212.34€ HT
- Contrôles et conformités + divers : 24 113.44€ HT

Cette estimation ne tient pas compte du coût des fouilles archéologiques prévisibles sur ce site, et dont la commune n'a pas connaissance à ce jour.

Par ailleurs, le marché de maîtrise d'œuvre (MOE) a été attribué, après consultation, sur la base d'un montant estimatif de travaux de 280 000€ HT, hors toiture et aile des chanoines. Il est prévu au marché, de manière classique concernant les MOE, que le forfait de rémunération provisoire soit réajusté par avenant pour devenir un forfait de rémunération définitif selon le montant estimatif des travaux. Le projet d'avenant est joint en annexe 2 au présent rapport, et sera ajusté le cas échéant selon les décisions retenues par le conseil concernant le programme travaux.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme de travaux de la phase 2 de réhabilitation de la médiathèque, comprenant la partie toiture, joint en annexe 1,
- **DÉCIDE** de lever l'option du marché de MOE concernant la réhabilitation de l'aile des chanoines,
- **APPROUVE** le montant de l'enveloppe financière prévu pour ce programme,
- **APPROUVE** l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre dont le projet est joint en annexe 2,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents aux décisions prises par le conseil municipal concernant le présent rapport.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand VEAU



La secrétaire

Line PAGEAUD

A blue ink signature, likely belonging to Line PAGEAUD, is written in a cursive style.

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE TOURNUS
ET L'ASSOCIATION HISTORIC
DANS LE CADRE DU PROJET «CONVOI DE LA LIBÉRATION »

Entre les soussignés :

La commune de TOURNUS représentée par Monsieur

En exécution d'une délibération du conseil municipal en date du XXXXXX

D'une part, ci-après désignée par les termes « La Commune »

ET :

L'association HISTORIC ayant son siège social 2 rue de la Mairie 71230 Pouilloux, représentée par son Président François KAPELSKI,

D'autre part, ci-après désignée par les termes «l'Association ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET :

Par convention en date du XXXXXX, la Ville de TOURNUS s'est engagée à :

1. offrir un budget de 1000 euros (carburant), pour leur intervention le MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2024

En contrepartie, l'Association s'engage à mettre à disposition un convoi de véhicules militaires d'époque avec des personnels en tenue, pour un arrêt de 30 minutes maximum. En cas de panne d'un véhicule, la Ville de TOURNUS mettra un parking dans un des ses locaux à disposition.

ARTICLE 2 – MODALITES DE PAIEMENT :

La Commune s'engage à verser la somme pour la réalisation du programme désigné à l'ARTICLE 1 (modalités à préciser par la suite), au plus tard 5 jours avant l'évènement.

En cas de non-exécution de l'opération, l'Association devra rembourser cette somme à la Commune.

ARTICLE 3 – MODALITES DE L'ACTION :

L'Association s'engage à adresser au Maire, en un exemplaire, un bilan complet de la programmation de la manifestation ainsi que les factures correspondantes aux dépenses.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION :

La Commune s'engage à communiquer AVANT la manifestation sur tous supports qu'elle jugera opportun (Journal local, Télévision Régionale, flyer etc....) pour alerter la population de cette manifestation et également pendant et après celle-ci.

Une communication sera également mise en place par le Département.

ARTICLE 5 – ACCUEIL PARTICIPANTS :

L'Association, et seulement elle, se chargera d'accueillir les participants (associations ou individuels) et leur remettra un badge de reconnaissance afin qu'il (ou elle) soit listé et reconnu comme participant.

ARTICLE 6 – LITIGES :

Faute d'accord amiable survenue dans les 45 jours qui suivent une notification par courrier recommandé avec accusé de réception émis par l'une ou l'autre des parties, tout litige à l'exécution de la présente convention sera soumis au Tribunal Administratif de MACON.

Fait en 3 exemplaires, à

Le

Pour l'Association,

Le Président,

Pour la Commune,

le Maire,

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le



ID : 071-217105436-20240702-2024_07_02_04-DE

François KAPELSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 02 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice	27
Date de la convocation	25 juin 2024
Numéro de la délibération	2024-07-02-04
Rapporteur	René VARIN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Subvention pour l'association HISTORIC

L'an 2024, le 02 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Gaëlle SAINT-HILARY, Christophe RAVOT, Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Gérard COLIN, René VARIN, Anne LEFRONT, Laurent COMTE, Isabelle HUDRY, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Prisca GARDIN, Sébastien BARBEY, Bernard PRECHEUR, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Anja MARTENS, Stéphane BON, Martine BANNIER

PROCURATIONS

Jean-Paul PIN pouvoir à Christine SIMOULIN, Françoise CHENAVAS pouvoir à Isabelle HUDRY, Anja MARTENS pouvoir à Line PAGEAUD, Stéphane BON pouvoir à Prisca GARDIN, Martine BANNIER pouvoir à Dominique GAUDILLIERE

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD, Slimane BOUNOUA, Jean-François DHERIN

Madame Line PAGEAUD a été élue secrétaire de séance

Dans le cadre des célébrations des quatre-vingts ans du débarquement, l'association HISTORIC a développé le projet « Convoi de la Libération » au cours duquel elle prévoit de s'arrêter une trentaine de minutes à Tournus le 4 septembre 2024 pour un défilé de véhicules militaires d'époque et des personnels en tenue.

L'association sollicite une participation de la ville à hauteur de 1 000€ afin de financer les frais de ce projet, et notamment le carburant des véhicules.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'apporter son soutien à l'association et de leur attribuer une subvention de 1000€,
- **AUTORISE** le maire à signer les documents afférents.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand VEAU



La secrétaire

Line PAGEAUD

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Line", written over a faint circular stamp.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 02 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice	27
Date de la convocation	25 juin 2024
Numéro de la délibération	2024-07-02-05
Rapporteur	Julien FARAMA

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Subvention pour l'association sportive du Collège en Bagatelle

L'an 2024, le 02 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Gaëlle SAINT-HILARY, Christophe RAVOT, Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Gérard COLIN, René VARIN, Anne LEFRONT, Laurent COMTE, Isabelle HUDRY, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Prisca GARDIN, Sébastien BARBEY, Bernard PRECHEUR, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Anja MARTENS, Stéphane BON, Martine BANNIER

PROCURATIONS

Jean-Paul PIN pouvoir à Christine SIMOULIN, Françoise CHENAVAS pouvoir à Isabelle HUDRY, Anja MARTENS pouvoir à Line PAGEAUD, Stéphane BON pouvoir à Prisca GARDIN, Martine BANNIER pouvoir à Dominique GAUDILLIERE

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD, Slimane BOUNOUA, Jean-François DHERIN

Madame Line PAGEAUD a été élue secrétaire de séance

L'équipe de STEP (fitness) de l'Association Sportive du Collège en Bagatelle s'est brillamment qualifiée pour les championnats de France en terminant première lors du championnat académique le 10 avril dernier.

Cette compétition s'est déroulée à PERIGUEUX du 13 au 15 Mai 2024 et l'AS a sollicité la commune courant avril pour bénéficier d'une subvention exceptionnelle de 300€ afin de participer aux frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.

L'attribution d'une subvention relevant de la seule compétence du Conseil municipal, il n'a pas été possible de leur attribuer cette aide préalablement à la manifestation.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

DÉCIDE d'apporter son soutien à l'association sportive dans le cadre de cette compétition et de leur attribuer, comme en 2023, une subvention à hauteur de 200€.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand VEAU



La secrétaire

Line PAGEAUD

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Line PAGEAUD.



Décomposition DGI			
Commune	Quartier	Section	Parcelle
071543	0	AV	364

Informations de la parcelle	
Département	Saône-et-Loire (71)
Commune	Tourmus (071543)
Surface cadastrale	2502 m²
Adresse	LES JONCS
Date d'acte	29/09/2004



Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 071-217105436-20240702-2024_07_02_06-DE

4 **S²LOW**

Images ©2024 Maxar Technologies, Données cartographiques ©2024 2





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 02 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice	27
Date de la convocation	25 juin 2024
Numéro de la délibération	2024-07-02-06
Rapporteur	Gérard COLIN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Transfert en pleine propriété par la commune de Tournus à la CCMT dans l'objectif de revente de la parcelle AV 364 située sur la ZA des Jons

L'an 2024, le 02 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Gaëlle SAINT-HILARY, Christophe RAVOT, Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Gérard COLIN, René VARIN, Anne LEFRONT, Laurent COMTE, Isabelle HUDRY, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Prisca GARDIN, Sébastien BARBEY, Bernard PRECHEUR, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Anja MARTENS, Stéphane BON, Martine BANNIER

PROCURATIONS

Jean-Paul PIN pouvoir à Christine SIMOULIN, Françoise CHENAVAS pouvoir à Isabelle HUDRY, Anja MARTENS pouvoir à Line PAGEAUD, Stéphane BON pouvoir à Prisca GARDIN, Martine BANNIER pouvoir à Dominique GAUDILLIERE

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD, Slimane BOUNOUA, Jean-François DHERIN

Madame Line PAGEAUD a été élue secrétaire de séance

Le transfert de compétence d'une commune à une communauté entraîne de plein droit la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés à l'exercice de cette compétence (articles L.1321-1 et suivant du CGCT).

Ainsi la commune de Tournus a mis à disposition de la Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois (CCMT) les biens meubles et immeubles relatifs aux zones d'activité en délibérant le 9 juillet 2019 pour approuver le procès-verbal de mise à disposition des biens.

La communauté de communes et la Ville de Tournus ont fait appel à une agence immobilière spécialisée dans l'immobilier et le foncier d'entreprises, Century 21 pour commercialiser différentes parcelles localisées sur la ZA des Joncs. Un mandat de vente sans exclusivité a été signé le 5 Février 2024.

Century 21 a transmis à la CCMT une offre d'achat faite par la société Tournusienne de marquage, qui souhaite acquérir la parcelle AV 364 d'une superficie de 2 502 m² au prix de 58 842 € non-viabilisée. Cette offre est valable jusqu'au 30 Septembre 2024.

Présente sur le territoire départemental depuis plus de vingt ans, la Tournusienne de marquage spécialisée dans la prestation de signalisation routière (marquage au sol) et représentée par Monsieur Laurent Lecomte, envisage de doubler son chiffre d'affaires d'ici cinq ans avec l'intégration de nouveaux marchés publics et privés.

Les prévisions de cette croissance impliquent l'agrandissement de leurs locaux et l'augmentation de leurs effectifs. Aussi l'acquisition de ce terrain limitrophe à leurs installations actuelles leur permettrait de :

- construire un bâtiment adossé à celui existant d'une superficie de 1 000 m² couvert de panneaux photovoltaïques,
- investir dans une flotte de véhicules électriques pour une meilleure gestion de son parc automobile.

La parcelle en question est située sur la zone des Joncs et appartient à la liste des biens que la commune a mis à disposition de la CCMT dans le cadre du transfert de compétences.

Les articles L.5211-5 (création), L.5211-17 (transfert de compétences), L.5211-18 (extension de périmètre) du CGCT ouvrent aux collectivités une possibilité de **transfert de propriété**, dérogation au principe de mise à disposition, juridiquement indispensable dans l'hypothèse de la revente d'un bien à un tiers. Pour la commune, le transfert de propriété des terrains situés dans les zones d'activité s'apparente à une cession d'immeuble.

Au vu de l'ensemble des éléments ci-dessus et dans l'objectif de la vente à l'agence Immobilière de la parcelle AV 364,

Conformément à l'article L.2241-1 du CGCT,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- **AUTORISE** la cession à la Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois de la parcelle cadastrée AV 364 d'une superficie de 2 502 m² sise zone des Joncs, au prix de 58 842 euros.

Les émoluments du notaire sont à la charge de l'acquéreur (Dans le cas d'un transfert de biens entre communes et communauté, l'article 1042 A du code général des impôts prévoit un régime dérogatoire exonérant le transfert de toute imposition) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et financières relatives à cette cession ainsi que l'acte authentique à intervenir, lequel sera passé en l'étude de Maître Hélène RUDLOFF, notaire à TOURNUS.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand VEAU



La secrétaire

Line PAGEAUD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 02 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice	27
Date de la convocation	25 juin 2024
Numéro de la délibération	2024-07-02-07
Rapporteur	Christophe RAVOT

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Vote des budgets supplémentaires

L'an 2024, le 02 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Gaëlle SAINT-HILARY, Christophe RAVOT, Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Gérard COLIN, René VARIN, Anne LEFRONT, Laurent COMTE, Isabelle HUDRY, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Prisca GARDIN, Sébastien BARBEY, Bernard PRECHEUR, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Anja MARTENS, Stéphane BON, Martine BANNIER

PROCURATIONS

Jean-Paul PIN pouvoir à Christine SIMOULIN, Françoise CHENAVAS pouvoir à Isabelle HUDRY, Anja MARTENS pouvoir à Line PAGEAUD, Stéphane BON pouvoir à Prisca GARDIN, Martine BANNIER pouvoir à Dominique GAUDILLIERE

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD, Slimane BOUNOUA, Jean-François DHERIN

Madame Line PAGEAUD a été élue secrétaire de séance

Lorsque le vote du budget primitif de l'année N a lieu avant le 31 décembre de l'année N-1, il est obligatoire de reprendre les restes à réaliser et les résultats de l'exercice précédent dans le cadre d'un budget dit supplémentaire. Celui-ci est établi après le vote du compte administratif N-1.

Le budget supplémentaire est aussi l'occasion d'ajuster les crédits budgétaires selon les évolutions constatées par rapport aux prévisions établies en fin d'année N-1.

Le Conseil ayant délibéré dans sa séance du 02 avril 2024 sur le compte administratif 2023 et sur l'affectation des résultats correspondants, il convient de reprendre ces éléments au budget supplémentaire, selon les éléments synthétiques présentés ci-dessous.

L'annexe de présentation ci-après détaille l'ensemble des modifications proposées.

BUDGET GENERAL

Détail des mouvements par chapitre

1. Dépenses de fonctionnement (+1 197 850.29€)

Chapitre 011 (+94 400€)

- Transfert depuis le compte 65811 - erreur imputation (6156) : +19500€
- Prestation d'accompagnement Conseiller en Economie Partagée SYDESL (611) : +5 000€
- Impressions (6236) : communication relative aux travaux des Places, +3500€
- Publications (6237) : communication relative aux travaux des Places, +2100€
- Vêtements police municipale (gilets pare-balle notamment) nouveaux arrivants (60636) : +2 500€
- Ajustement de l'action « Cap sur le jeu » (6135 + 6283) : +2 500€
- Analyse des sols jardins partagés (617) : +1500€
- Ajustement du budget du centre social suite au transfert de compétence : -57 000€ (multiples natures)
- Frais de réparation camion suite vol services techniques (recette assurance en face) : +21 000€ (nature 61551)
- Réparations et petits travaux bâtiments (615221) : +15 000€
- Numérisation des actes d'état civil (6288) : +2 500€
- Transfert Recrutement agent d'accueil exposition Animation (6228) : -4 000€
- Recrutement d'un AMO pour le renouvellement du marché d'assistance informatique : +10 300€ (6228)
- Maintenance vidéoprotection (6156) : +13 000€
- Relevés architecturaux Abbaye (6228) : +6 000€
- Prestations relatives à la gestion des poteaux incendie (60632+615232) : +4 900€
- Entretien des terrains de sport et aéroport (61521+6156) : +19 500€
- Entretien et réparations véhicules (60631 + 61551) : +20 000€
- Frais de bornage et servitude Anciens abattoirs (617) : +6 600€

Chapitre 012 (+114 100€)

- Ajustement de l'action « Cap sur le jeu » : +3 100€ (nature 6218)
- Ajustement des charges de personnel (multiples natures) suite hausse nationale de 5 points d'indice et prime pouvoir d'achat notamment : +70 000€
- Transfert du budget Animation pour recrutement agent d'accueil exposition : +4 000€
- Intégration ARE F. VIDONNE : +30 000€
- Cotisations CNRACL d'agents ayant rachetés des années de contrats : +7 000€

Chapitre 65 (+28 722€)

- Transfert du compte 65811 vers le compte 6156 : -19 500€
- Ajustement des différentes licences suite à très forte hausse constatée : +3 000€ (65811)
- Subvention au budget annexe Cinéma (nature 657363)
 - o Régularisation de TVA : +36 470€
 - o Ajustement budget suite décalage travaux : +8 752€

Chapitre 023 (+960 628.29€) Autofinancement des investissements

1. Recettes de fonctionnement (+1 197 850.29€)**Chapitre 013 (+25 000€)**

- Remboursement de charges de personnel (6419) : ajustement des prévisions budgétaires par rapport au réalisé en cours (+25 000€)

Chapitre 70 (+342 300€)

- Redevances usagers (7067) du centre social : ajustement des recettes suite au transfert de compétence à la CCMT : -51 700€
- Refacturation CCMT de 95% (solde définitif en N+1) des charges d'activité et des mises à disposition du personnel enfance-jeunesse suite transfert de compétence : +367 000€ (nature 70846 et 70876)
- Remboursement mise à disposition DAF à la CCMT (70846) : +27 000€

Chapitre 73 (-232 000€)

- Attributions de compensation (73211) : ajustement suite à transmission des AC provisoires 2024, avec prise en compte provisoire du transfert de compétence centre social à la CCMT : -232 000€

Chapitre 731 (+71 250€)

- Recettes fiscales (nature 73111) : +71 250€

Chapitre 74 (-41 031€)

- Ajustement des dotations (nature 74111) : +22 458€
- Ajustement des dotations (nature 741121) : +30 361€
- Ajustement des aides CAF au centre social suite au transfert de compétence à la CCMT (nature 74788) : -93 850€

Chapitre 75 (+14 100€)

- Remboursement frais réparation camion suite vol services techniques : +14 100€ (nature 75888)

Chapitre 002 (+1 018 231.29€) Affectation du résultat antérieur reporté**1. Dépenses d'investissement (+1 716 763.13€)****Chapitre 20 (-687 500€)**

- Etudes (2031) : transfert du compte 2031 vers le compte 2313 pour les travaux et maîtrise d'œuvre médiathèque (erreur imputation au budget), -665 000€
- Prestation de service (202) : prestation relative au classement des voies communales, +7 500€
- Etude d'aménagement des pontons (2031) : -30 000€

Chapitre 21 (+48 100€)

- Armoire à clés sécurisée (2188) : +9 300€
- Achats de mobilier au Musée Bourguignon (21848) : +1 700€
- Achat d'un PC service Communication (21838) : +2 400€
- Climatisation du local serveur : +2 200€ (nature 2188)
- Armoire ignifugée : +600€ (nature 21848)
- Fourniture et installation de 2 box vélos supplémentaires : +5 500€ (nature 2152)
- Achat de matériel de nettoyage équipements sportifs : + 26 400€ (nature 2158)

Chapitre 23 (+461 000€)

- Travaux (2313) : transfert depuis le compte 2031 pour les travaux de maîtrise d'œuvre médiathèque (erreur imputation au budget), +665 000€
- Ajustement des travaux de la médiathèque : -346 000€ (ajustement des prévisions budgétaires suite à la création d'une autorisation de programme)
- Modification du silo de la chaudière du Palais de Justice et report d'alarme : +16 200€ (nature 2313)
- Ajustement Travaux dans les écoles : +4 000€ (nature 2313)
- Travaux de marquage au sol voirie : +15 000€ (nature 2315)
- Complément enveloppe enfouissement BT : +6 800€ (nature 2315)
- Travaux urgents de reprise des pontons de la halte fluviales (2315) : +100 000€

Reprise des Restes à Réaliser N-1 : +1 895 163.13€

1. Recettes d'investissement (+1 716 763.13€)

Chapitre 10 (+1 500 000€) : Affectation du résultat de fonctionnement N-1 (1068)

Chapitre 13 (-15 338€)

- Suppression subvention Rue du Bac, projet non éligible : -15 338€ (nature 1322)

Chapitre 16 (-3 440 144.37€) Emprunt prévisionnel suite reprise des résultats N-1 (1641)

Chapitre 021 (+960 628.29€) Autofinancement des investissements

Chapitre 024 (+52 500€)

- Cession terrain Zone des Joncs (CCMT)

Chapitre 001 (+2 144 217.22€) Affectation du résultat antérieur reporté

Reprise des Restes à Réaliser N-1 : +514 899.99€

Synthèse des mouvements par chapitre

FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2024	Budget Supplémentaire 2024	Total budget 2024
	(A)	(B)	(A) + (B)
011 - Charges à caractère général	2 188 797.00 €	94 400.00 €	2 283 197.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 700 000.00 €	114 100.00 €	3 814 100.00 €
014 - Atténuations de produits	500.00 €		500.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	703 229.00 €	28 722.00 €	731 951.00 €
66 - Charges financières	51 000.00 €		51 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	4 000.00 €		4 000.00 €
68 - Provisions	12 000.00 €		12 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	610 000.00 €		610 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	880 502.00 €	960 628.29 €	1 841 130.29 €
022 - Dépenses imprévues			0.00 €
002 - Déficit de fonctionnement reporté			0.00 €
Total dépenses de fonctionnement	8 150 028.00 €	1 197 850.29 €	9 347 878.29 €
013 - Atténuations de charges	10 000.00 €	25 000.00 €	35 000.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	440 750.00 €	342 300.00 €	783 050.00 €
73 - Impôts et taxes	1 979 652.00 €	-232 000.00 €	1 747 652.00 €
731 - Fiscalité locale	3 998 647.00 €	71 250.00 €	4 069 897.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 638 365.00 €	-41 031.00 €	1 597 334.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	78 495.00 €	14 100.00 €	92 595.00 €
76 - Produits financiers	10.00 €		10.00 €
77 - Produits exceptionnels			0.00 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions			0.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 109.00 €		4 109.00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		1 018 231.29 €	1 018 231.29 €
Total recettes de fonctionnement	8 150 028.00 €	1 197 850.29 €	9 347 878.29 €

INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2024	Supplémentaire 2024	2024
	(A)	(B)	(A) + (B)
13 - Subventions d'investissement			0.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	300 000.00 €		300 000.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	908 820.00 €	-687 500.00 €	221 320.00 €
204 - Subventions d'équipement versées	260 000.00 €		260 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	873 500.00 €	48 100.00 €	921 600.00 €
23 - Immobilisations en cours	3 508 058.00 €	461 000.00 €	3 969 058.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 109.00 €		4 109.00 €
041 - Opérations patrimoniales			0.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves			0.00 €
020 - Dépenses imprévues			0.00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0.00 €
Reports de travaux N-1 (RAR)		1 895 163.13 €	1 895 163.13 €
Total dépenses d'investissement	5 854 487.00 €	1 716 763.13 €	7 571 250.13 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	195 000.00 €	1 500 000.00 €	1 695 000.00 €
13 - Subventions d'investissement	482 684.00 €	-15 338.00 €	467 346.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 443 451.00 €	-3 440 144.37 €	3 306.63 €
23 - Immobilisations en cours			0.00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	880 502.00 €	960 628.29 €	1 841 130.29 €
024 - Produits de cessions	242 850.00 €	52 500.00 €	295 350.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	610 000.00 €		610 000.00 €
041 - Opérations patrimoniales			0.00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		2 144 217.22 €	2 144 217.22 €
Reports de subventions N-1 (RAR)		514 899.99 €	514 899.99 €
Total recettes d'investissement	5 854 487.00 €	1 716 763.13 €	7 571 250.13 €

BUDGET ANNEXE CINEMA

En fonctionnement, et suite au décalage des travaux, et donc du déménagement, il est nécessaire de réajuster le budget comme une année « normale ».

FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2024	Budget Supplémentaire 2024	Total budget 2024
	(A)	(B)	(A)+(B)
011 - Charges à caractère général	80 398.00 €	27 242.00 €	107 640.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	72 490.00 €	19 510.00 €	92 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	500.00 €	36 470.00 €	36 970.00 €
66 - Charges financières			0.00 €
67 - Charges exceptionnelles			0.00 €
023 - Virement à la section d'investissement			0.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 000.00 €		11 000.00 €
002 - Déficit de fonctionnement reporté			0.00 €
Total dépenses de fonctionnement	164 388.00 €	83 222.00 €	247 610.00 €
013 - Atténuations de charges			0.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	66 200.00 €	38 000.00 €	104 200.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	13 000.00 €		13 000.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	80 988.00 €	45 222.00 €	126 210.00 €
77 - Produits exceptionnels			0.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 200.00 €		4 200.00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté			0.00 €
Total recettes de fonctionnement	164 388.00 €	83 222.00 €	247 610.00 €

En investissement :

Transfert de 31 000€ du compte 2313 vers le compte 2188 (erreur d'imputation au budget) pour l'achat du matériel de projection.

Ajustement du budget relatif aux travaux, afin de pouvoir attribuer le marché d'ici la fin de l'année.

En recettes, les subventions prévisionnelles sont également ajustées selon le plan de financement établi.

INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2024	Budget Supplémentaire 2024	Total budget 2024
	(A)	(B)	(A)+(B)+(C)
20 - Immobilisations incorporelles			0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	170.00 €	31 000.00 €	31 170.00 €
23 - Immobilisations en cours	580 000.00 €	209 000.00 €	789 000.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 200.00 €		4 200.00 €
001 - Déficit d'investissement reporté			0.00 €
Restes à réaliser		63 708.88 €	63 708.88 €
Total dépenses d'investissement	584 370.00 €	303 708.88 €	888 078.88 €
13 - Subventions d'investissement	264 500.00 €	400 474.00 €	664 974.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	308 870.00 €	-122 432.51 €	186 437.49 €
021 - Virement de la section de fonctionnement			0.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 000.00 €		11 000.00 €
001 - Excédent d'investissement reporté		3 167.39 €	3 167.39 €
Restes à réaliser		22 500.00 €	22 500.00 €
Total recettes d'investissement	584 370.00 €	303 708.88 €	888 078.88 €

Les Restes à Réaliser (RAR) à reprendre au budget supplémentaire s'élèvent à 63 708.88€ en dépenses, et 22 500€ en recettes.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

En fonctionnement, écritures d'équilibre budgétaire après reprise des résultats N-1.

FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2024	Budget Supplémentaire 2024	Total budget 2024
	(A)	(B)	(A) + (B)
011 - Charges à caractère général	55 200.00 €		55 200.00 €
012 - Charges de personnel	24 000.00 €		24 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante			0.00 €
66 - Charges financières	88 000.00 €		88 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles			0.00 €
68 - Provision			0.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	79 700.00 €	217 148.01 €	296 848.01 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	155 000.00 €		155 000.00 €
002 - Déficit de fonctionnement reporté			
Total dépenses de fonctionnement	401 900.00 €	217 148.01 €	619 048.01 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	395 000.00 €		395 000.00 €
77 - Produits exceptionnels	4 000.00 €		4 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 900.00 €		2 900.00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté		217 148.01 €	217 148.01 €
Total recettes de fonctionnement	401 900.00 €	217 148.01 €	619 048.01 €

En investissement, écritures d'équilibre budgétaire après reprise des résultats et des restes à réaliser N-1. L'affectation en dépenses chapitre 23 ne constitue qu'une écriture d'équilibre à ce stade, sans modification de la programmation des investissements votés au budget primitif.

INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2024	Budget Supplémentaire 2024	Total budget 2024
	(A)	(B)	(A) + (B)
16 - Emprunts et dettes assimilées	109 000.00 €		109 000.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	40 000.00 €	50 000.00 €	90 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles			0.00 €
23 - Immobilisations en cours	1 014 720.00 €	895 012.89 €	1 909 732.89 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 900.00 €		2 900.00 €
020 - Dépenses imprévues			0.00 €
041 - Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section			0.00 €
001 - Déficit d'investissement reporté			0.00 €
Reports de travaux N-1 (RAR)		377 978.72 €	377 978.72 €
Total dépenses d'investissement	1 166 620.00 €	1 322 991.61 €	2 489 611.61 €
			0.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 000.00 €		1 000.00 €
13 - Subventions d'investissement			0.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	930 920.00 €		930 920.00 €
021 - Virement de la section d'exploitation	79 700.00 €	217 148.01 €	296 848.01 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	155 000.00 €		155 000.00 €
041 - Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section			0.00 €
001 - Excédent d'investissement reporté		1 081 088.60 €	1 081 088.60 €
Reports de subventions N-1 (RAR)		24 755.00 €	24 755.00 €
Total recettes d'investissement	1 166 620.00 €	1 322 991.61 €	2 489 611.61 €

Les Restes à Réaliser (RAR) à reprendre au budget supplémentaire s'élèvent à 377 978.72€ en dépenses, et 24 755€ en recettes.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2024 du budget général tel que présenté,
- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2024 du budget annexe cinéma tel que présenté,
- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2024 du budget annexe assainissement tel que présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand VEAU



La secrétaire

Line PAGEAUD

A handwritten signature in blue ink, identified as Line Pageaud, is written next to her name.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 071-217105436-20240702-2024_07_02_08-DE



Budget CCAS
Etat d'actif par immobilisation
31/12/2024

Etat des immobilisations à transférer au budget ville en valeur au 31/12/2024

Nature	Code bien	Désignation bien	Date entrée	Durée amort.	Valeur d'origine	Amort. Réalisés	VNS	VNC
21318	CAS-2015-000002	Bloc porte	09/03/2015	0	411.60	0.00	0.00	411.60
21318	CAS-2015-000005	Travaux 2015 - Centre de Loisirs	19/05/2015	0	5 542.80	0.00	0.00	5 542.80
21318	CAS-2015-000021	Peinture	21/08/2015	0	715.42	0.00	0.00	715.42
21318	CAS-2015-000023	Travaux 2015 - Création salle TAP (mcd)	26/11/2015	0	3 506.51	0.00	0.00	3 506.51
Total 21318					10 176.33	0.00	0.00	10 176.33
21351	CAS-2016-000038	Travaux 2016 - Achat et pose de jeux	28/10/2016	0	1 563.53	0.00	0.00	1 563.53
21351	CAS-2017-000007	Achat et pose d'un jeu / Aire de l'Esplanade	08/03/2017	0	6 719.93	0.00	0.00	6 719.93
Total 21351					8 283.46	0.00	0.00	8 283.46
2158	CAS-2018-000007	Aménagement d'une aire de jeux	09/04/2018	5	4 999.99	4 000.00	0.00	999.99
Total 2158					4 999.99	4 000.00	0.00	999.99
2182	CAS-2018-000004	Remorque, roue de secours + support	09/01/2018	4	2 237.92	2 237.92	0.00	0.00
Total 2182					2 237.92	2 237.92	0.00	0.00
21838	CAS-2017-000003	Panneaux d'affichage	30/01/2017	2	365.70	365.70	0.00	0.00
21838	CAS-2017-000004	Présentoir	30/01/2017	2	313.13	313.13	0.00	0.00
21838	CAS-2017-000009	Coffret monnaie	27/03/2017	2	14.13	14.13	0.00	0.00
21838	CAS-2017-000011	Présentoirs	12/04/2017	2	882.90	882.90	0.00	0.00
21838	CAS-2017-000013	Achat de tabourets pour accueil	12/06/2017	2	147.10	147.10	0.00	0.00
21838	CAS-2017-000014	Bancs	12/06/2017	2	1 207.61	1 207.61	0.00	0.00
21838	CAS-2017-000025	Téléviseur et lecteur Sony	22/08/2017	2	289.79	289.79	0.00	0.00
21838	CAS-2017-000026	Camescope SONY	22/08/2017	2	258.98	258.98	0.00	0.00
21838	CAS-2018-000002	Ordinateur (poste accueil)	02/01/2018	5	942.00	942.00	0.00	0.00
21838	CAS-2018-000019	Scanner	21/06/2018	2	126.00	126.00	0.00	0.00
Total 21838					4 547.34	4 547.34	0.00	0.00
21848	CAS-2015-000012	Cuisinière tout gaz FAURE FCG560W	11/06/2015	10	369.38	333.00	0.00	36.38
21848	CAS-2015-000010	Réfrigérateur Candy CCTOS502WH - N° 3400184715031037	11/06/2015	10	205.74	189.00	0.00	16.74
21848	CAS-2015-000011	Réfrigérateur CANDY CCTOS502WH - N° 3400184715030259	11/06/2015	10	199.90	180.00	0.00	19.90
21848	CAS-2015-000013	Cuisinière tout électrique BEKO CSS560006401 - N° 1510006401	11/06/2015	10	346.86	315.00	0.00	31.86
21848	CAS-2015-000000	Achat de chaises empilables	09/07/2015	10	779.70	702.00	0.00	77.70
21848	CAS-2015-000014	TABLE	07/07/2015	10	210.00	189.00	0.00	21.00
21848	CAS-2015-000015	Armoire basse	07/07/2015	10	384.00	342.00	0.00	42.00
21848	CAS-2015-000020	Petit mobilier	11/08/2015	10	394.36	351.00	0.00	43.36
21848	CAS-2015-000024	Achats d'équipement pour logement	08/12/2015	10	819.18	738.00	0.00	81.18
21848	CAS-2016-000003	Mobilier TAP (2 bancs et 4 tables)	01/01/2016	10	878.24	704.00	0.00	174.24
21848	CAS-2016-000007	Mobilier pour TAP	23/02/2016	10	1 421.83	1 137.44	0.00	284.39
21848	CAS-2016-000023	Etagères et matériels divers - Ludothèque (2184)	04/07/2016	10	495.38	400.00	0.00	95.38
21848	CAS-2016-000026	Mobilier pour aménagement de la salle d'animation	12/07/2016	10	383.29	304.00	0.00	79.29
21848	CAS-2017-000024	Porte manteaux	31/08/2017	10	140.40	98.28	0.00	42.12
21848	CAS-2017-000023	Tableau blanc email 100 * 150	31/08/2017	10	119.00	83.30	0.00	35.70
21848	CAS-2017-000027	Meuble TV	25/08/2017	2	66.89	66.89	0.00	0.00
21848	CAS-2017-000031	Rideaux pour salle d'animation	09/11/2017	10	773.50	539.00	0.00	234.50
21848	CAS-2018-000003	Etagères ludothèque	02/01/2018	10	399.83	240.00	0.00	159.83
21848	CAS-2018-000006	Tables de pique nique	05/01/2018	10	1 544.40	924.00	0.00	620.40
21848	CAS-2018-000032	Banquettes "Salle des Grands"	24/09/2018	10	521.96	312.00	0.00	209.96
21848	CAS-2018-000033	Support TV manuel	24/09/2018	2	40.00	40.00	0.00	0.00
21848	CAS-2019-000021	Meuble de rangement dessin et peinture	12/08/2019	7	262.02	187.15	0.00	74.87
21848	CAS-2019-000023	Bac à BD	20/09/2019	5	224.21	224.21	0.00	0.00
21848	CAS-2019-000029	Meuble TV	15/10/2019	7	118.19	84.40	0.00	33.79
21848	CAS-2019-000030	Tables pliantes	02/12/2019	7	348.00	248.55	0.00	99.45
21848	CAS-2020-000002	Tables restaurant scolaire	01/01/2020	10	1 349.37	539.76	0.00	809.61
21848	CAS-2020-000001	Chaises restaurant scolaire	01/01/2020	10	830.02	332.00	0.00	498.02
21848	CAS-2020-000007	Petit mobilier	01/01/2020	7	105.42	60.24	0.00	45.18
21848	CAS-2020-000009	TABLE	01/01/2020	7	126.73	72.40	0.00	54.33
21848	CAS-2020-000011	Table de réunion	01/01/2020	5	206.95	165.56	0.00	41.39
21848	CAS-2020-000000	Présentoir salle d'animation	23/01/2020	10	117.25	46.92	0.00	70.33
Total 21848					14 182.00	10 149.10	0.00	4 032.90
2188	CAS-2015-000004	Grands jeux	19/05/2015	5	323.60	323.60	0.00	0.00
2188	CAS-2015-000018	Machine à laver BOSCH WAK24200FF - FD 9506/100065	30/07/2015	10	479.87	432.00	0.00	47.87
2188	CAS-2015-000017	Mini-four ROWENTA OC383830 - CMMF : 1500634317	30/07/2015	10	551.81	495.00	0.00	56.81
2188	CAS-2015-000019	Jeux	11/08/2015	15	370.98	225.00	0.00	145.98
2188	CAS-2015-000022	Tablettes, plafonnier, modules	16/11/2015	5	268.95	268.95	0.00	0.00
2188	CAS-2016-000001	Sonorisation Philips 60W	01/01/2016	8	329.00	329.00	0.00	0.00
2188	CAS-2016-000002	Jeux enfants	01/01/2016	10	1 644.44	1 312.00	0.00	332.44

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 071-217105436-20240702-2024_07_02_08-DE



Budget CCAS
Etat d'actif par immobilisation
31/12/2024

Etat des immobilisations à transférer au budget ville en valeur au 31/12/2024

Nature	Code bien	Désignation bien	Date entrée	Durée amort.	Valeur d'origine	Amort. Réalisés	VNS	VNC
2188	CAS-2016-000005	Présentoir pour brochures	08/01/2016	15	185.64	96.00	0.00	89.64
2188	CAS-2016-000004	Téléviseur	29/01/2016	10	199.00	160.00	0.00	39.00
2188	CAS-2016-000008	Aménagement TAP	23/02/2016	10	727.93	582.32	0.00	145.61
2188	CAS-2016-000009	2 garmins	14/04/2016	10	802.80	640.00	0.00	162.80
2188	CAS-2016-000010	VTT électrique	21/04/2016	12	4 699.00	3 136.00	0.00	1 563.00
2188	CAS-2016-000011	Chalets en bois	12/05/2016	15	6 720.00	3 584.00	0.00	3 136.00
2188	CAS-2016-000012	Jeux et matériels	21/06/2016	10	2 121.10	1 696.00	0.00	425.10
2188	CAS-2016-000013	Kart Extra BFR	13/06/2016	15	3 838.92	2 048.00	0.00	1 790.92
2188	CAS-2016-000014	Achat de jeux	14/06/2016	10	920.66	736.00	0.00	184.66
2188	CAS-2016-000015	Tables 4/6 personnes + 4 sièges et meuble de rangement	13/06/2016	10	199.96	160.00	0.00	39.96
2188	CAS-2016-000016	Feux tricolores et panneaux signalisation routière	23/06/2016	15	515.62	272.00	0.00	243.62
2188	CAS-2016-000017	Camescope Gopro et accessoires	24/06/2016	15	592.79	320.00	0.00	272.79
2188	CAS-2016-000018	Eléments de Fitness	24/06/2016	15	5 184.00	2 768.00	0.00	2 416.00
2188	CAS-2016-000019	Appareil photos	19/06/2016	15	261.89	136.00	0.00	125.89
2188	CAS-2016-000020	Matériel pédagogique (casques, raquettes, quilles...) (sport 2188)	30/06/2016	15	797.72	424.00	0.00	373.72
2188	CAS-2016-000021	Tente et matériel de camping	30/06/2016	15	310.00	168.00	0.00	142.00
2188	CAS-2016-000022	Banquette clic clac	30/06/2016	15	381.90	200.00	0.00	181.90
2188	CAS-2016-000024	Achat de chaises longues	06/07/2016	15	460.60	248.00	0.00	212.60
2188	CAS-2016-000025	Planches, rondins, traverses pour aménagement de chalets - Berges en Folie	05/07/2016	15	1 492.23	792.00	0.00	700.23
2188	CAS-2016-000027	Panneaux polypro alvéolaires	08/07/2016	15	245.40	128.00	0.00	117.40
2188	CAS-2016-000028	Téléviseur	15/07/2016	10	205.00	168.00	0.00	37.00
2188	CAS-2016-000031	Cuisinière électrique	25/07/2016	15	399.90	216.00	0.00	183.90
2188	CAS-2016-000034	Outils, parasol	25/07/2016	10	399.15	319.36	0.00	79.79
2188	CAS-2016-000032	Abri St Aubin 312 x 312	25/07/2016	10	773.10	618.48	0.00	154.62
2188	CAS-2016-000033	Tonnelle	25/07/2016	10	188.46	150.80	0.00	37.66
2188	CAS-2016-000035	Appareil photos Nikon	20/09/2016	15	214.80	112.00	0.00	102.80
2188	CAS-2016-000036	Achat de ballons de Foot	20/10/2016	15	263.10	144.00	0.00	119.10
2188	CAS-2016-000039	Parasols	15/11/2016	15	816.60	432.00	0.00	384.60
2188	CAS-2016-000040	Achat de jeux géants	01/12/2016	7	170.91	170.91	0.00	0.00
2188	CAS-2017-000002	Lave linge	01/01/2017	10	399.90	280.00	0.00	119.90
2188	CAS-2017-000005	Banc avec dossier	22/02/2017	15	954.00	448.00	0.00	506.00
2188	CAS-2017-000006	Coffre et caisse à monnaie	23/02/2017	10	54.54	35.00	0.00	19.54
2188	CAS-2017-000012	Signalétique Extérieure / CCAS Espace Chanay	18/04/2017	10	528.00	371.00	0.00	157.00
2188	CAS-2017-000015	Tente	13/07/2017	10	2 165.00	1 519.00	0.00	646.00
2188	CAS-2017-000016	Rollers et protections	20/07/2017	10	841.79	588.00	0.00	253.79
2188	CAS-2017-000017	Quad	18/07/2017	15	7 550.00	3 521.00	0.00	4 029.00
2188	CAS-2017-000018	Equipement de sécurité conducteur quad	18/07/2017	15	452.96	210.00	0.00	242.96
2188	CAS-2017-000019	Container maritime	18/07/2017	15	3 700.00	1 729.00	0.00	1 971.00
2188	CAS-2017-000020	Modules VTT	18/07/2017	15	4 420.00	2 065.00	0.00	2 355.00
2188	CAS-2017-000021	Achat de Jeux / Salle d'Animation	12/09/2017	10	455.33	322.00	0.00	133.33
2188	CAS-2017-000022	Achat de matériel pédagogique	11/09/2017	10	232.70	161.00	0.00	71.70
2188	CAS-2017-000028	Armoire frigorifique pour cantine	19/09/2017	10	3 090.00	2 163.00	0.00	927.00
2188	CAS-2017-000029	Achat de jeux géants (click ball, la meule, plateau suisse)	28/09/2017	12	861.10	504.00	0.00	357.10
2188	CAS-2017-000030	Mini buts pliants	31/10/2017	10	174.90	119.00	0.00	55.90
2188	CAS-2017-000032	Jeu pour initiation à la Peteca	22/11/2017	1	216.99	216.99	0.00	0.00
2188	CAS-2017-000033	Tableau émaillé blanc	04/12/2017	10	752.58	525.00	0.00	227.58
2188	CAS-2017-000034	Préparateur culinaire KENWOOD	21/11/2017	10	495.00	350.00	0.00	145.00
2188	CAS-2018-000005	Poteaux et filets badminton	02/01/2018	8	520.19	390.00	0.00	130.19
2188	CAS-2018-000001	Achat de vélos	09/01/2018	15	1 159.92	462.00	0.00	697.92
2188	CAS-2018-000008	Rondins et planches de bois	01/05/2018	10	1 266.95	762.00	0.00	504.95
2188	CAS-2018-000009	Structures gonflables - Ile de poule	05/06/2018	10	3 191.10	1 914.66	0.00	1 276.44
2188	CAS-2018-000010	Structures gonflables - Ventriglisse Human Board	05/06/2018	10	4 393.80	2 636.28	0.00	1 757.52
2188	CAS-2018-000011	Kits de softarchery 2 (tir à l'arc)	21/06/2018	10	221.18	132.00	0.00	89.18
2188	CAS-2018-000012	Lames de plancher pour aménagement d'un bac à sable	01/06/2018	10	120.00	72.00	0.00	48.00
2188	CAS-2018-000013	Lasergame	14/06/2018	10	8 934.84	5 358.00	0.00	3 576.84
2188	CAS-2018-000014	Palettes et peintures	15/06/2018	10	1 968.08	1 110.00	0.00	858.08
2188	CAS-2018-000015	Coussins	15/06/2018	10	337.68	202.62	0.00	135.06
2188	CAS-2018-000016	Achat de jeux XXL - Awalé	25/06/2018	10	166.00	99.60	0.00	66.40
2188	CAS-2018-000017	Achat de jeux XXL - Katamino	25/06/2018	10	179.00	107.40	0.00	71.60
2188	CAS-2018-000018	Achat de jeux XXL - Paletto	25/06/2018	10	195.00	117.00	0.00	78.00
2188	CAS-2018-000023	Jeux XXL - Anti-virus - Smartgames	21/06/2018	10	70.00	42.00	0.00	28.00
2188	CAS-2018-000022	Jeux XXL - Billard finlandais	21/06/2018	10	99.90	59.94	0.00	39.96

Budget CCAS Etat d'actif par immobilisation 31/12/2024 Etat des immobilisations à transférer au budget ville en valeur au 31/12/2024								
Nature	Code bien	Désignation bien	Date entrée	Durée amort.	Valeur d'origine	Amort. Réalisés	VNS	VNC
2188	CAS-2018-000021	Jeux XXL - River dragons	21/06/2018	10	145.00	87.00	0.00	58.00
2188	CAS-2018-000000	Pack 4 modules VTT en bois traité	24/07/2018	10	1 590.00	954.00	0.00	636.00
2188	CAS-2018-000024	Brandes et paillons	24/07/2018	10	579.40	348.00	0.00	231.40
2188	CAS-2018-000025	Matériel pédagogique	24/07/2018	10	970.64	582.00	0.00	388.64
2188	CAS-2018-000026	Cafetière	12/07/2018	10	79.99	48.00	0.00	31.99
2188	CAS-2018-000027	Téléphone sans fil	12/07/2018	10	60.00	36.00	0.00	24.00
2188	CAS-2018-000028	Groupe électrogène	12/07/2018	15	494.10	197.64	0.00	296.46
2188	CAS-2018-000029	Jeux	26/07/2018	15	455.42	180.00	0.00	275.42
2188	CAS-2018-000030	Matériel de Camping	31/07/2018	15	350.93	138.00	0.00	212.93
2188	CAS-2018-000031	Achat de vaisselle - Restaurant scolaire	30/08/2018	10	880.58	528.00	0.00	352.58
2188	CAS-2018-000034	Talkie-Walkies	20/09/2018	2	90.97	90.97	0.00	0.00
2188	CAS-2018-000035	Jeu "Grenouille traditionnelle 14 trous"	11/10/2018	10	539.00	324.00	0.00	215.00
2188	CAS-2018-000036	Meuble "Marchande" et panier plastique	19/10/2018	10	405.00	246.00	0.00	159.00
2188	CAS-2018-000037	Jeux	23/10/2018	10	154.62	90.00	0.00	64.62
2188	CAS-2018-000038	Bacs en bois	19/10/2018	1	66.42	66.42	0.00	0.00
2188	CAS-2018-000039	Lave linge alt	05/11/2018	10	400.00	240.00	0.00	160.00
2188	CAS-2018-000040	Draisiennes	08/11/2018	10	675.00	408.00	0.00	267.00
2188	CAS-2018-000041	Tables	27/11/2018	10	802.75	480.00	0.00	322.75
2188	CAS-2018-000042	Achat de vélos 6/8 ans	04/12/2018	10	659.96	396.00	0.00	263.96
2188	CAS-2019-000002	Pont de singe (corde d'équilibre)	07/01/2019	10	1 543.84	771.90	0.00	771.94
2188	CAS-2019-000001	Filet d'escalade	07/01/2019	10	1 455.07	727.55	0.00	727.52
2188	CAS-2019-000003	Container - Berges	13/01/2019	15	3 600.00	1 200.00	0.00	2 400.00
2188	CAS-2019-000004	Mini gliss	02/01/2019	10	1 749.58	875.00	0.00	874.58
2188	CAS-2019-000005	2 postes CD/USB/cassettes	02/01/2019	10	235.99	120.00	0.00	115.99
2188	CAS-2019-000006	Matériel Laser Game	02/01/2019	10	1 696.86	850.00	0.00	846.86
2188	CAS-2019-000008	Chaise réhaussée	25/01/2019	7	175.14	125.10	0.00	50.04
2188	CAS-2019-000009	Malle de rangement	07/02/2019	7	139.99	100.00	0.00	39.99
2188	CAS-2019-000010	Matériel pour tir à l'arc	13/06/2019	5	294.50	294.50	0.00	0.00
2188	CAS-2019-000011	Console de jeux Nintendo Switch et manettes	25/06/2019	5	379.98	379.98	0.00	0.00
2188	CAS-2019-000012	Appareil photos Nikon, housse et carte SD	01/07/2019	7	318.97	227.85	0.00	91.12
2188	CAS-2019-000013	Disque dur Toshiba	01/07/2019	2	79.90	79.90	0.00	0.00
2188	CAS-2019-000014	Téléphone Panasonic	25/06/2019	2	109.97	109.97	0.00	0.00
2188	CAS-2019-000015	Barre de son Samsung	25/06/2019	2	109.00	109.00	0.00	0.00
2188	CAS-2019-000016	Grille pain moulinex	25/06/2019	1	73.98	73.98	0.00	0.00
2188	CAS-2019-000017	Kakemono	25/07/2019	5	451.20	451.20	0.00	0.00
2188	CAS-2019-000018	Matériel de Camping	18/07/2019	7	397.70	284.05	0.00	113.65
2188	CAS-2019-000019	Matériel pédagogique	13/07/2019	7	576.61	411.85	0.00	164.76
2188	CAS-2019-000020	Matériel et jeux	25/06/2019	7	546.02	390.00	0.00	156.02
2188	CAS-2019-000022	Achat de jeux salle d'Animation Ludothèque	20/09/2019	7	647.21	462.30	0.00	184.91
2188	CAS-2019-000024	Achat de grands jeux	16/09/2019	5	128.80	128.80	0.00	0.00
2188	CAS-2019-000025	Jeux géants	03/10/2019	7	176.66	126.20	0.00	50.46
2188	CAS-2019-000026	Panneaux jeux muraux	30/09/2019	7	364.72	260.50	0.00	104.22
2188	CAS-2019-000027	Parasol, barbecue et voile d'ombrage	04/07/2019	5	295.29	295.29	0.00	0.00
2188	CAS-2019-000000	VTT enfants + casques	14/11/2019	10	828.49	414.25	0.00	414.24
2188	CAS-2020-000003	Karts	01/01/2020	10	1 296.41	518.56	0.00	777.85
2188	CAS-2020-000004	Achat de Jeux - Salle d'Animation	01/01/2020	10	238.62	95.44	0.00	143.18
2188	CAS-2020-000005	Vitrine extérieure porte battante	01/01/2020	7	144.90	82.80	0.00	62.10
2188	CAS-2020-000006	Grands jeux (mastermind et fakir)	01/01/2020	7	374.88	214.20	0.00	160.68
2188	CAS-2020-000008	Caisse pour quad	01/01/2020	7	233.00	133.16	0.00	99.84
2188	CAS-2020-000010	Caisse à outils	06/01/2020	8	318.00	159.00	0.00	159.00
2188	CAS-2020-000013	Tunnel ESPIEGLE 2/6 ans	23/01/2020	10	1 195.87	478.36	0.00	717.51
2188	CAS-2020-000014	Table + bancs	05/02/2020	10	1 157.94	463.16	0.00	694.78
Total 2188					118 960.13	69 457.79	0.00	49 502.34
Total général					163 387.17	90 392.15	0.00	72 995.02



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 02 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice	27
Date de la convocation	25 juin 2024
Numéro de la délibération	2024-07-02-08
Rapporteur	Christophe RAVOT

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Opérations de transfert d'actif comptable

L'an 2024, le 02 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Gaëlle SAINT-HILARY, Christophe RAVOT, Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Gérard COLIN, René VARIN, Anne LEFRONT, Laurent COMTE, Isabelle HUDRY, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Prisca GARDIN, Sébastien BARBEY, Bernard PRECHEUR, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Anja MARTENS, Stéphane BON, Martine BANNIER

PROCURATIONS

Jean-Paul PIN pouvoir à Christine SIMOULIN, Françoise CHENAVAS pouvoir à Isabelle HUDRY, Anja MARTENS pouvoir à Line PAGEAUD, Stéphane BON pouvoir à Prisca GARDIN, Martine BANNIER pouvoir à Dominique GAUDILLIERE

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD, Slimane BOUNOUA, Jean-François DHERIN

Madame Line PAGEAUD a été élue secrétaire de séance

De 2015 à 2019, le budget du CCAS comprenait des compétences (centre social, politique sportive, ludothèque) qui ont été reprises au budget principal de la ville au 1^{er} janvier 2020, conformément aux demandes de la Chambre Régionale des Comptes.

L'actif existant à cette date est resté sur le budget CCAS, y compris pour les immobilisations relatives aux compétences reprises. Toutefois, les opérations d'amortissement liées aux immobilisations figurant à cet actif génèrent chaque année un excédent d'investissement sur le CCAS qui n'a plus vocation à être utilisé (pas de renouvellement des immobilisations en question sur le CCAS).

Cet excédent se cumule, et était de 64 479.09€ au compte administratif 2023. Il devrait être de 77 829.16€ pour 2024.

Afin d'arrêter ce mécanisme, il est proposé au Conseil municipal d'intégrer à l'actif de la ville l'ensemble des immobilisations concernant les compétences reprises et figurant actuellement à celui du CCAS.

La liste des immobilisations concernées est jointe en annexe.

En outre, l'excédent d'investissement généré étant lié aux immobilisations relatif à ces compétences, il sera proposé au Conseil d'administration du CCAS et au Conseil municipal, lors du vote du compte administratif 2024, et si la législation l'autorise (demande en cours auprès du Service de Gestion Comptable de Mâcon), de reprendre le résultat cumulé au budget de la ville, afin de financer le renouvellement des immobilisations.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de transférer à l'actif de la ville l'ensemble des immobilisations du CCAS figurant en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand VEAU



La secrétaire

Line PAGEAUD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 02 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice	27
Date de la convocation	25 juin 2024
Numéro de la délibération	2024-07-02-10
Rapporteur	Christophe RAVOT

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Modification du tableau des effectifs

L'an 2024, le 02 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Gaëlle SAINT-HILARY, Christophe RAVOT, Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Gérard COLIN, René VARIN, Anne LEFRONT, Laurent COMTE, Isabelle HUDRY, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Prisca GARDIN, Sébastien BARBEY, Bernard PRECHEUR, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Anja MARTENS, Stéphane BON, Martine BANNIER

PROCURATIONS

Jean-Paul PIN pouvoir à Christine SIMOULIN, Françoise CHENAVAS pouvoir à Isabelle HUDRY, Anja MARTENS pouvoir à Line PAGEAUD, Stéphane BON pouvoir à Prisca GARDIN, Martine BANNIER pouvoir à Dominique GAUDILLIERE

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD, Slimane BOUNOUA, Jean-François DHERIN

Madame Line PAGEAUD a été élue secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou promotions internes. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis du Comité Social Unique.

Considérant le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée **les créations et suppressions sur le BUDGET COMMUNAL des emplois suivants :**

POSTE/GRADE	MOTIF	NOMBRE	QUOTITE	TOTAL
Suppressions				
Technicien ppal 2cl 1 ^{er} septembre 2024	Avancement de grade	-1	35/35	-35
Agent de maitrise 1 ^{er} septembre 2024	Nomination suite concours	-1	35/35	-35
Adjoint animation 1 ^{er} septembre 2024	Ajustement de temps de travail	-1	35/35	-35
Adjoint animation 1 ^{er} septembre 2024	Ajustement de temps de travail	-1	28/35	-28
Assistant d'enseignement artistique ppal 2cl 1 ^{er} septembre 2024	Ajustement de temps de travail	-1	6/20	-6
Créations				
Technicien ppal 1cl 1 ^{er} septembre 2024	Avancement de grade	+1	35/35	+35
Technicien 1 ^{er} septembre 2024	Nomination suite concours	+1	35/35	+35
Adjoint animation 1 ^{er} septembre 2024	Ajustement de temps de travail	+1	30/35	+30
Adjoint animation 1 ^{er} septembre 2024	Ajustement de temps de travail	+1	30/35	+30
Assistant d'enseignement artistique ppal 2cl 1 ^{er} septembre 2024	Ajustement de temps de travail	+1	1,50/20	+1,50
Assistant d'enseignement artistique ppal 2cl 1 ^{er} septembre 2024	Création de poste	+1	4,50/20	+4,50

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

VALIDE ces modifications.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand VEAU



La secrétaire

Line PAGEAUD

A handwritten signature in blue ink, identified as Line PAGEAUD.

CONVENTION DE PARTENARIAT

Organisation du projet « Cap sur les Jeux »

ENTRE-LES SOUSSIGNES

La Communauté de Communes Maconnais-Tournugeois ayant son siège ZA du Pas Fleury, 107 rue du Cardinal de Fleury, représentée par son président, Christophe RAVOT.

D'une part

ET

La ville de Tournus, 1 Place de l'Hôtel de Ville à Tournus, représentée par son Maire, Bertrand VEAU

D'autre part

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

La Communauté de Communes Maconnais-Tournugeois organise, dans le cadre de sa compétence jeunesse/famille, une action d'animation de la vie sociale du 6 au 18 juillet 2024.

La ville de Tournus souhaite mettre en place, dans le cadre de sa compétence loisirs/évènementiel, une animation au quartier des Sept Fontaines à Tournus du 9 au 18 juillet 2024.

Compte tenu du caractère ponctuel de la manifestation et dans un souci d'efficacité, de cohérence et d'économie de moyens, la Communauté de Communes, dans le cadre d'une prestation de services, aura pour mission d'organiser l'ensemble des événements sur la période du 6 au 18 juillet 2024. Le regroupement de ces événements se fera sous la forme d'un projet nommé « Cap sur les jeux ».

IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : Objet de la présente convention

Dans le cadre d'une prestation de services, la Communauté de Communes est l'organisatrice du projet « Cap sur les jeux ». A ce titre, elle assurera le lien avec les prestataires, l'accueil des visiteurs, l'organisation et la coordination de l'évènement sur la période définie par la présente convention.

ARTICLE 2 : Durée de la convention / déroulement du projet

Cette convention est valable du 6 au 18 juillet 2024

L'organisation de l'évènement sera assurée par la communauté de communes en concertation avec la commune de Tournus pour la partie la concernant.

ARTICLE 3 : Animations

La Communauté de Communes communiquera, dès que possible, le planning détaillé du projet au service communication de la ville ainsi qu'au service loisirs/évènementiel.

La Communauté de Communes se réserve le droit de modifier le planning prévisionnel prévu à l'article 4 mais devra informer la ville de Tournus.

ARTICLE 4 : Planning prévisionnel du projet

Le planning prévisionnel du projet est le suivant :

- Samedi 6 juillet 2024 :
 - Matin : randonnée à vélo de Grevilly à Tournus en passant par Gratay, Ozenay, Chardonnay, Uchizy, Farges les Macon et Le Villars.
 - Après-midi et soirée : animation à la piscine intercommunale et au stade Noel PERRET.
- Dimanche 7 juillet 2024 : journée randonnée à Chardonnay
- Le 9 juillet 2024 : journée d'installation au quartier des Sept Fontaines à Tournus
- Du 12 au 17 juillet 2024 : animations au quartier des Sept Fontaines à Tournus
- Le 14 juillet 2024 : Animation Football à Viré en partenariat avec l'association Le Petit Plus
- Le 18 juillet 2024 : journée de rangement au quartier des Sept Fontaines à Tournus

ARTICLE 5 : Moyens humains

La Communauté de Communes, pour la coordination et l'animation de l'évènement, aura recours aux moyens humains dont elle dispose.

La Ville de Tournus, pour l'animation spécifique qu'elle souhaite déployer, recrutera du personnel spécifique nécessaire pour l'encadrement dont elle assumera la charge financière.

La Ville de Tournus s'engage à mettre à disposition de la Communauté de Communes son service logistique afin de faciliter la mise en œuvre du projet sur la commune de Tournus.

ARTICLE 6 : Moyens matériels

La Communauté de Communes en tant qu'autorité organisatrice aura la charge de l'organisation matérielle.

La Ville de Tournus s'engage à mettre à disposition, lorsque cela sera possible, les moyens dont elle dispose (barrières Vauban, tentes de réception, éclairage...) afin de faciliter la mise en œuvre du projet y compris en dehors de Tournus.

ARTICLE 7 : Tarifs

Les différentes actions seront accessibles gratuitement pour les visiteurs quel que soit leur origine géographique.

ARTICLE 8 : Conditions financières

La Communauté de Communes annexe un budget prévisionnel à la présente convention, comprenant le détail estimatif. La Communauté de Communes s'engage à établir et fournir à La Ville de Tournus un bilan d'activité précis au terme de sa prestation. Le remboursement s'effectuera selon le bilan établi.

ARTICLE 9 : Sécurité

La Communauté de Communes a la charge d'effectuer les déclarations préalables et, en tant qu'autorité organisatrice, aura la charge d'assurer la sécurité des événements.

Toutefois, la Ville de Tournus s'engage, sur son territoire, à faciliter les échanges entre la CCMT et son service de Police Municipal qui pourra intervenir en soutien si nécessaire.

ARTICLE 10 : Communication et promotion du lieu

La Communauté de Communes et la Ville de Tournus s'engagent conjointement à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à leur disposition pour promouvoir le projet.

ARTICLE 11 : Droit de retrait en cas de non-respect des conditions définies dans la présente convention

La Communauté de Communes et la ville de Tournus se réservent un droit de retrait en cas d'ingérence de l'une ou l'autre des parties ou de non-respect de l'ensemble des conditions définies dans la présente convention. Ce droit de retrait ne pourra s'exercer qu'au terme d'un préavis de quinze jours ouvrés.

ARTICLE 12 : Résiliation de la convention

Chacune des deux parties pourra résilier la convention à tout moment avec un préavis de 7 jours.

Concernant l'animation commandée par la Ville de Tournus à savoir la structure de jeux qui sera installé au quartier des Sept Fontaines et les frais afférents :

- Si la résiliation intervient à l'initiative de la ville : une indemnisation sera versée à la Communauté de Communes afin de compenser l'intégralité du coût supporté par cette dernière sur présentation d'un bilan des dépenses réalisées et de la transmission des justificatifs correspondants.
- Si la résiliation intervient à l'initiative de la Communauté de Communes :
 - Pour un motif intéressant les 2 parties (conditions météorologiques), une indemnisation sera versée à la Communauté de Communes pour compenser le coût net engagé par cette dernière pour la réalisation ou la commande de la prestation.
 - Pour un motif autre (problème d'organisation interne), l'indemnisation ne sera pas acquise de droit. Un avenant à la présente convention devra alors prévoir les conditions de sortie.

ARTICLE 13 : Assurance

La Communauté de Communes, en tant qu'autorité organisatrice, s'engage à disposer des assurances nécessaires pour couvrir les risques inhérents aux prestations.

La ville de Tournus s'engage à disposer des assurances nécessaires pour couvrir les risques inhérents aux prestations organisées par la Communauté de Communes mais pour lesquelles des agents communaux interviennent.

Fait à Tournus, le

Pour la Ville
Le Maire
Bertrand VEAU

Pour la Communauté de Communes
Maconnais-Tourugeois
Le Président
Christophe RAVOT

CONVENTION DE PARTENARIAT Organisation du projet « Cap sur les Jeux »

ANNEXE FINANCIERE

Dépenses		Recettes	
Dépenses globales		Subvention CAF – REAPP (notification en attente)	4 000 €
SACEM	250 €	Subvention DRAJES (Demandée, pas d'accord de principe)	3 000 €
Matériel / équipement	850 €	Participation CCMT si subventions octroyées	17 832 €
Animateurs CEE (2p / 7j)**	1 500 €	Participation Ville de Tournus si subvention octroyées	17 401 €
Temps des agents pour la coordination / mise en place... (230h à 21€ / h)	4 830 €		
Structure de jeux aux Sept Fontaines			
Structures (location)***	14 268 €	SANS SUBVENTION	
Gardiennage***	4 327 €	Participation CCMT	20 110 €
Encadrement structure* (3p/ 8j / 7h à 21 € de l'heure)	3 528 €	Participation Ville de Tournus	22 123 €
Achat de matériel / alimentation (dont pot de cloture)	600 €		
Location de matériel	2 000 €		
Animation / prestation (DJ ...)	2 000 €		
Animations dans les structures EJF pour spectacle du vendredi soir + repas du monde	4 280 €		
Animation à Chardonnay			
Alimentation	50 €		
Animation à Viré			
Location de matériel	1 200 €		
Droit de projection (Final Euro de Football)	200 €		
Animation piscine / aire de glisse			
Animation / Intervenant	1 200 €		
Location de matériel	1 000 €		
Alimentation	150 €		
TOTAL	42 233 €	TOTAL	42 233 €

* Recrutements à la charge de la ville Tournus

** Recrutements à la charge de la ville de Tournus avec refacturation à la CCMT

*** Charges portées par la CCMT pour le compte de la Ville de Tournus (avec refacturation à la Ville de Tournus)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 02 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice	27
Date de la convocation	25 juin 2024
Numéro de la délibération	2024-07-02-11
Rapporteur	Prisca GARDIN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Convention de partenariat cap sur les jeux

L'an 2024, le 02 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Gaëlle SAINT-HILARY, Christophe RAVOT, Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Gérard COLIN, René VARIN, Anne LEFRONT, Laurent COMTE, Isabelle HUDRY, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Prisca GARDIN, Sébastien BARBEY, Bernard PRECHEUR, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Anja MARTENS, Stéphane BON, Martine BANNIER

PROCURATIONS

Jean-Paul PIN pouvoir à Christine SIMOULIN, Françoise CHENAVAS pouvoir à Isabelle HUDRY, Anja MARTENS pouvoir à Line PAGEAUD, Stéphane BON pouvoir à Prisca GARDIN, Martine BANNIER pouvoir à Dominique GAUDILLIERE

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD, Slimane BOUNOUA, Jean-François DHERIN

Madame Line PAGEAUD a été élue secrétaire de séance

La Ville de Tournus, soucieuse de dynamiser la vie locale et de promouvoir des événements enrichissants, s'associe à la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois pour organiser, pour la partie concernant la Ville de Tournus, le projet « Cap sur les Jeux », prévu du 6 au 18 juillet 2024. Ce projet, porté par la Communauté de Communes, naît de la synergie entre ses compétences en action sociale, notamment pour l'enfance, la jeunesse et la famille via le centre social, et l'expertise de la Ville de Tournus en loisirs et événementiel. Il vise à renforcer la cohésion sociale du territoire grâce à des animations ludiques, sportives et divertissantes en famille.

Le projet est financé pour partie par des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour son aspect familial et de la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports (DRAJES) pour son volet éducatif et sportif, bénéficiant ainsi d'un large soutien institutionnel.

La présente convention de partenariat formalise cette collaboration entre la Communauté de Communes et la Ville de Tournus, définissant ainsi les rôles et responsabilités de chaque partie, ainsi que les modalités de mise en œuvre du projet. Afin d'assurer le succès de cette initiative et une coordination optimale entre les deux entités,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- **APPROUVE** cette convention ;
- **AUTORISE** le Maire de la commune de Tournus, ou son représentant, à la signer.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand VEAU



La secrétaire

Line PAGEAUD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 02 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice	27
Date de la convocation	25 juin 2024
Numéro de la délibération	2024-07-02-12
Rapporteur	Prisca GARDIN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Tarification des services du pôle vie sociale et citoyenneté

L'an 2024, le 02 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Gaëlle SAINT-HILARY, Christophe RAVOT, Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Gérard COLIN, René VARIN, Anne LEFRONT, Laurent COMTE, Isabelle HUDRY, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Prisca GARDIN, Sébastien BARBEY, Bernard PRECHEUR, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Anja MARTENS, Stéphane BON, Martine BANNIER

PROCURATIONS

Jean-Paul PIN pouvoir à Christine SIMOULIN, Françoise CHENAVAS pouvoir à Isabelle HUDRY, Anja MARTENS pouvoir à Line PAGEAUD, Stéphane BON pouvoir à Prisca GARDIN, Martine BANNIER pouvoir à Dominique GAUDILLIERE

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD, Slimane BOUNOUA, Jean-François DHERIN

Madame Line PAGEAUD a été élue secrétaire de séance

Il est aujourd'hui proposé d'augmenter de 4.9%, représentant le taux d'inflation en France, les tarifs des accueils périscolaires, de la restauration scolaire, des études surveillées, ainsi que des tarifs de location des bureaux ou salles de l'Espace Chanay du pôle Vie Sociale et Citoyenneté.

Cette proposition d'augmentation des tarifs est motivée par la nécessité de maintenir la qualité et la pérennité de nos services municipaux face à l'augmentation des coûts de fonctionnement. La proposition est conforme au taux d'inflation de l'année précédente en France.

Pôle Vie Sociale et Citoyenneté Tarifs des prestations applicables au 01/09/2024

Accueils de loisirs périscolaires 3-11 ans (matin, midi, soir et restaurant scolaire)

Prestation / Quotient familial	Tarifs 2024/2025					
	0-500	501-600	601-655	656-720	721-810	≥ 811
Forfait cantine	3,36 €	3,76 €	4,53 €	4,80 €	5,05 €	5,12 €
Forfait Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	1,89 €	2,11 €	2,50 €	2,63 €	2,67 €	2,70 €
Accueil du matin et du soir (tarif par 1/2 heure)	0,35 €	0,41 €	0,49 €	0,60 €	0,74 €	0,90 €
Etudes surveillées primaires (tarif à la séance)	1,41 €	1,66 €	1,99 €	2,39 €	3,00 €	3,57 €
Pénalité en cas d'absence d'inscription (par mois et par famille)	5,00 €					

Pour le calcul des attestations fiscales, le prix du repas est défini à hauteur de 2€90.

Toute demi-heure commencée est due.

Par défaut, toute personne en attente de droits se verra appliquer le tarif le plus bas sur présentation d'un justificatif.

Tarif spécial

Prestation / Quotient familial	Tarifs 2023/2024					
	0-244	245-381	382-610	611-720	721-810	≥ 811
Repas adulte	6,34 €					

Pôle Affaires scolaires

Tarifs des prestations applicables à compter du 01/09/2024

Nature des prestations	TARIFS 2024/2025
LOCATION DES SALLES	
Location des salles : Activités, Cuisine, salle de réunion et Espaces Jeunes	
- Pour les structures tournusiennes :	
* A la demi-journée	23,5 €
* A la journée	44,0 €
- Pour les structures extérieures :	
* A la demi-journée	40,5 €
* A la journée	68,0 €
Location d'un bureau	
- Pour les structures tournusiennes :	
* A la demi-journée	14,5 €
* A la journée	27,0 €
- Pour les structures extérieures :	
* A la demi-journée	31,5 €
* A la journée	58,0 €
Formation demandeurs d'emploi (plusieurs semaines)	Convention spécifique
LOCATION DES MINIBUS (uniquement structures Tournusiennes)	Gratuit

Le Conseil Municipal,

adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

La secrétaire

Bertrand VEAU

Line PAGEAUD





REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 02 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice	27
Date de la convocation	25 juin 2024
Numéro de la délibération	2024-07-02-15
Rapporteur	Gérard COLIN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Mâconnais Sud Bourgogne

L'an 2024, le 02 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Gaëlle SAINT-HILARY, Christophe RAVOT, Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Gérard COLIN, René VARIN, Anne LEFRONT, Laurent COMTE, Isabelle HUDRY, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Prisca GARDIN, Sébastien BARBEY, Bernard PRECHEUR, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Anja MARTENS, Stéphane BON, Martine BANNIER

PROCURATIONS

Jean-Paul PIN pouvoir à Christine SIMOULIN, Françoise CHENAVAS pouvoir à Isabelle HUDRY, Anja MARTENS pouvoir à Line PAGEAUD, Stéphane BON pouvoir à Prisca GARDIN, Martine BANNIER pouvoir à Dominique GAUDILLIERE

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD, Slimane BOUNOUA, Jean-François DHERIN

Madame Line PAGEAUD a été élue secrétaire de séance

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Mâconnais Sud Bourgogne a été arrêté par le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Mâconnais Sud Bourgogne le 9 avril dernier. C'est l'aboutissement d'un long travail d'élaboration, débuté en 2019.

Le SCoT arrêté est le fruit de nombreuses réunions de travail et d'une large concertation des élus locaux, du public et des partenaires publics associés à chaque étape principale d'élaboration du SCoT (diagnostic, projet d'aménagement et de développement durable, document d'orientations et d'objectifs).

Les articles L 131-7 et 8, 143-20 et R 143-4 du code de l'urbanisme disposent que le SCoT arrêté est transmis pour avis aux personnes publiques associées. L'avis est rendu dans les limites des compétences propres de chaque personne ou commission, au plus tard trois mois à compter de la transmission du projet. A défaut de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

APPROUVE le projet de SCoT arrêté.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand VEAU



La secrétaire

Line PAGEAUD



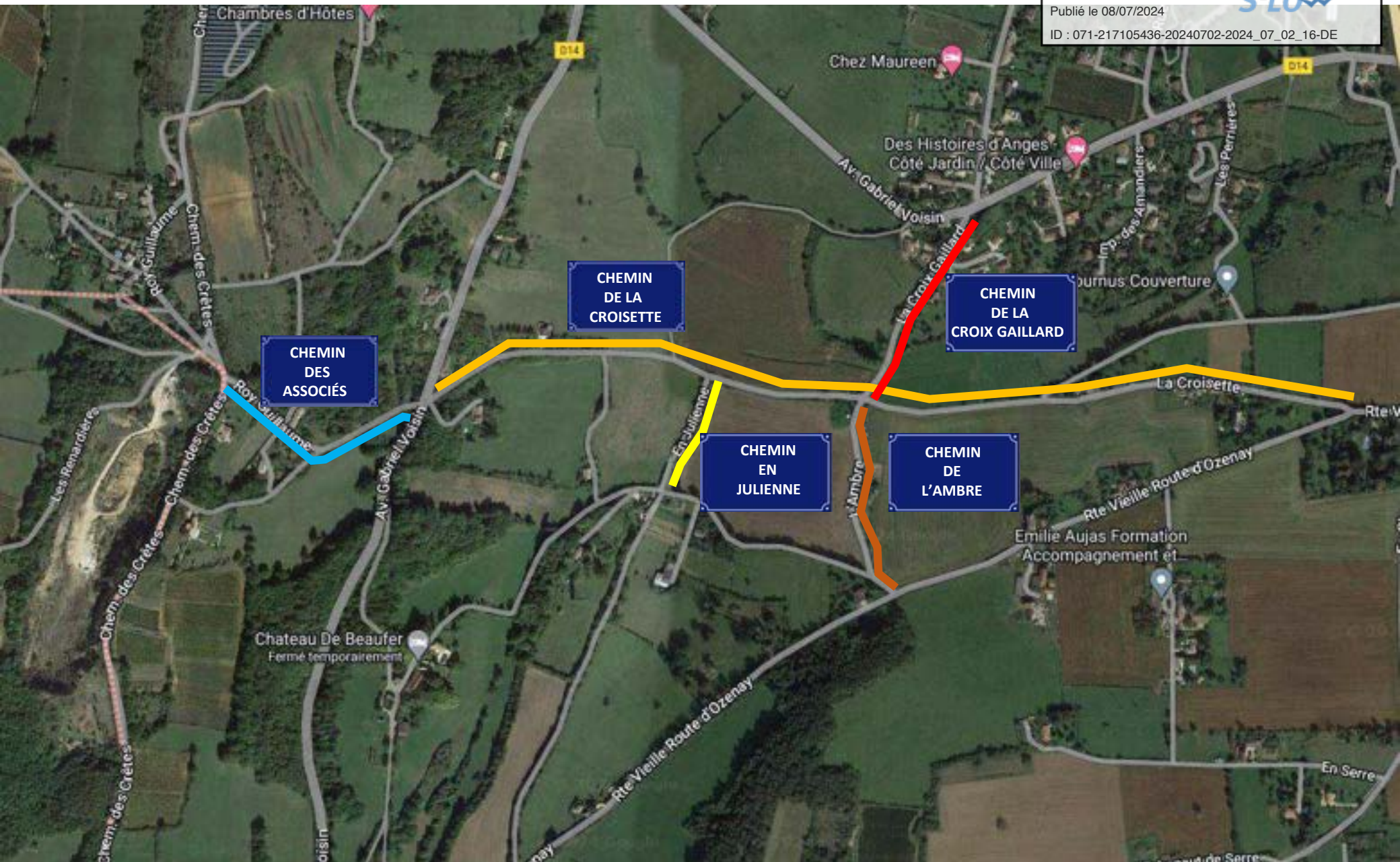
Voies communales

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 071-217105436-20240702-2024_07_02_16-DE



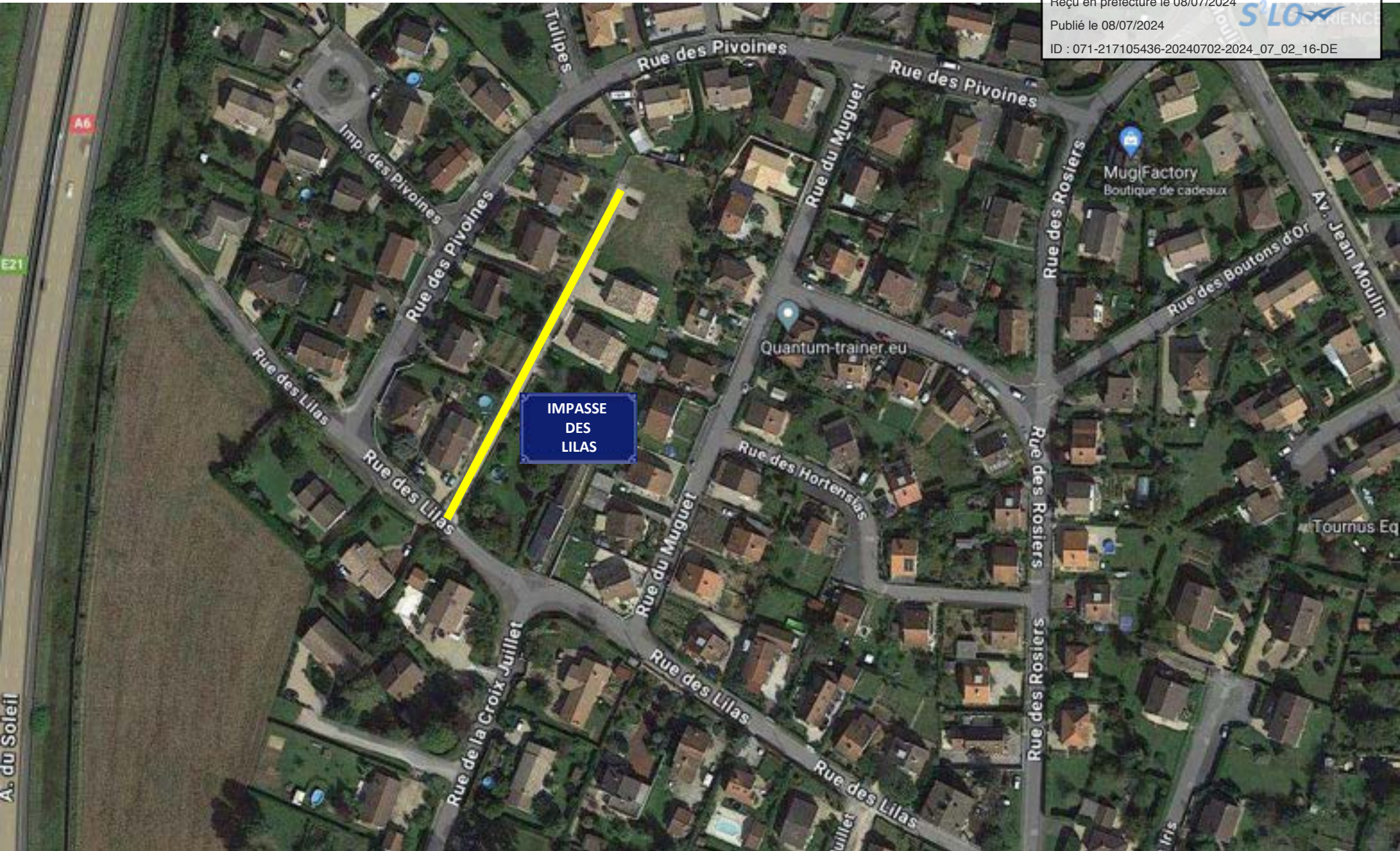
Voie privée

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 071-217105436-20240702-2024_07_02_16-DE



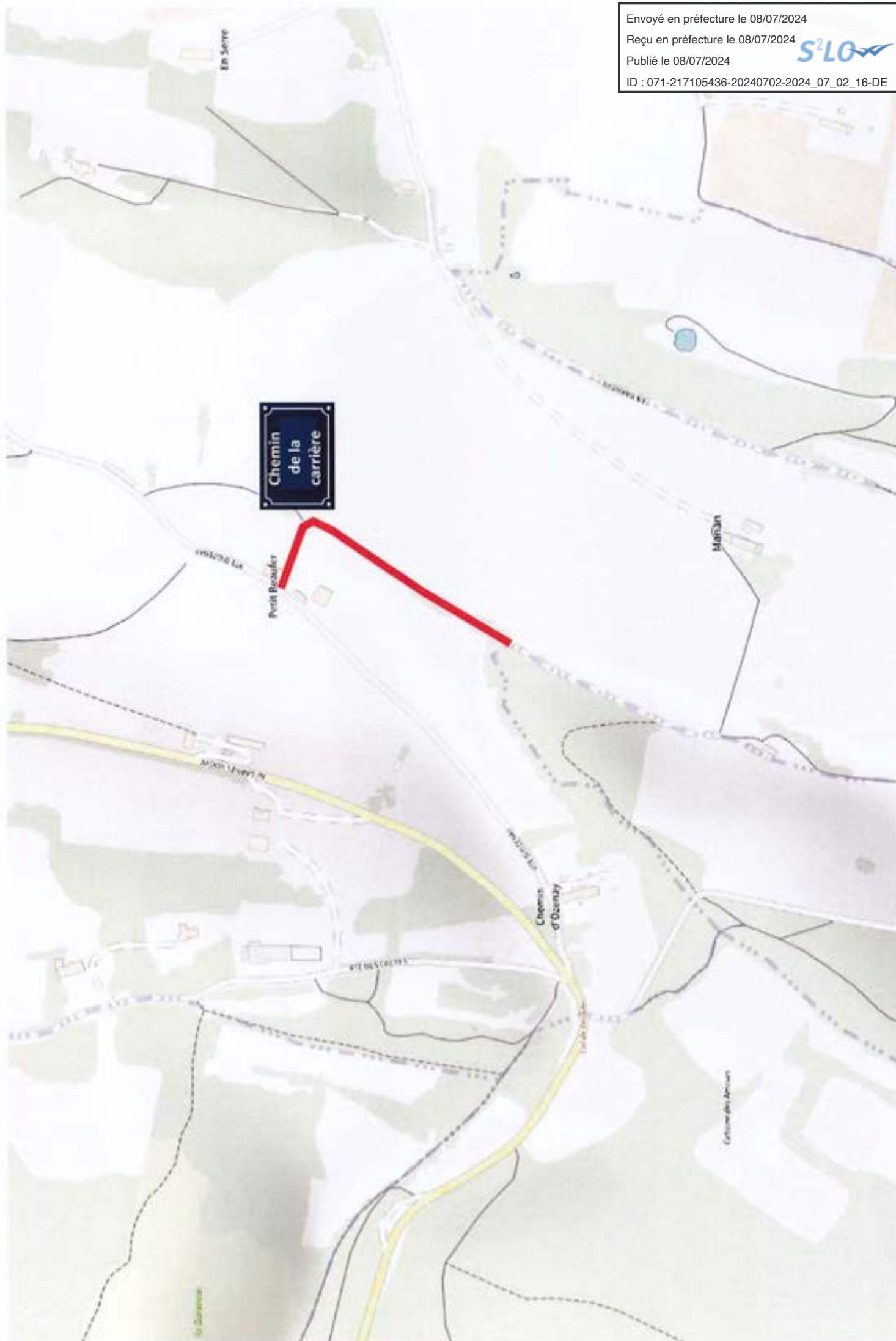
Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

S²LO

ID : 071-217105436-20240702-2024_07_02_16-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 02 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice	27
Date de la convocation	25 juin 2024
Numéro de la délibération	2024-07-02-16
Rapporteur	Gérard COLIN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Dénomination de voies communales

L'an 2024, le 02 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Gaëlle SAINT-HILARY, Christophe RAVOT, Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Gérard COLIN, René VARIN, Anne LEFRONT, Laurent COMTE, Isabelle HUDRY, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Prisca GARDIN, Sébastien BARBEY, Bernard PRECHEUR, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Anja MARTENS, Stéphane BON, Martine BANNIER

PROCURATIONS

Jean-Paul PIN pouvoir à Christine SIMOULIN, Françoise CHENAVAS pouvoir à Isabelle HUDRY, Anja MARTENS pouvoir à Line PAGEAUD, Stéphane BON pouvoir à Prisca GARDIN, Martine BANNIER pouvoir à Dominique GAUDILLIERE

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD, Slimane BOUNOUA, Jean-François DHERIN

Madame Line PAGEAUD a été élue secrétaire de séance

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la loi dite 3DS oblige les communes de plus de 2000 habitants à créer un adressage complet, avec numérotation de toutes les rues, chemins et autres voies communales, ceci afin de faciliter l'itinéraire, la direction et la bonne adresse pour les secours et livreurs.

Avant de procéder à leur numérotation, il convient de dénommer les voies suivantes :

- Voie communale n° 46 (en bleu sur le plan) : **CHEMIN DES ASSOCIES.**
- Voie communale n° 46 appelée « de la Croisette au Roy Guillaume » (en orange sur le plan) : **CHEMIN DE LA CROISSETTE**
- Voie communale n° 39 d'Ostange (en rouge sur le plan) : **CHEMIN DE LA CROIX GAILLARD.**
- Voie communale n° 48 (en jaune sur le plan) : **CHEMIN EN JULIENNE.**
- Voie communale n° 39 (en marron sur le plan) : **CHEMIN DE L'AMBRE.**
- Impasse qui part de la rue des Lilas (en jaune sur le plan) : **IMPASSE DES LILAS.**
- Chemin rural qui part de la Vieille Route d'Ozenay (entre le numéro 2267 et le numéro 2705 et qui dessert la propriété cadastrée BC 197) : **CHEMIN DE LA CARRIERE**

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

APPROUVE ces propositions.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand VEAU

La secrétaire

Line PAGEAUD



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary, Line Pageaud, as indicated by the text next to it.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 02 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice	27
Date de la convocation	25 juin 2024
Numéro de la délibération	2024-07-02-17
Rapporteur	Line PAGEAUD

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Tarifs école de musique 2024-2025

L'an 2024, le 02 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Gaëlle SAINT-HILARY, Christophe RAVOT, Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Gérard COLIN, René VARIN, Anne LEFRONT, Laurent COMTE, Isabelle HUDRY, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Prisca GARDIN, Sébastien BARBEY, Bernard PRECHEUR, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Anja MARTENS, Stéphane BON, Martine BANNIER

PROCURATIONS

Jean-Paul PIN pouvoir à Christine SIMOULIN, Françoise CHENAVAS pouvoir à Isabelle HUDRY, Anja MARTENS pouvoir à Line PAGEAUD, Stéphane BON pouvoir à Prisca GARDIN, Martine BANNIER pouvoir à Dominique GAUDILLIERE

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD, Slimane BOUNOUA, Jean-François DHERIN

Madame Line PAGEAUD a été élue secrétaire de séance

La fixation des tarifs des services municipaux relève de la compétence du conseil municipal. Le conseil municipal fixe préalablement au début d'année scolaire, les tarifs de l'école de musique.

TOURNUS 2024/2025
FRAIS DE SCOLARITE

FRAIS DE SCOLARITE	* Dans la limite de 2 maximum par famille	32€/an/élève*
--------------------	---	---------------

COTISATION ADULTE CURSUS INSTRUMENTAL
COURS D'INSTRUMENT+ FM+ ORCHESTRE

ADULTE		162€/trim	486€/an
--------	--	-----------	---------

1^{ère} cotisation ENFANT CURSUS INSTRUMENTAL (1 enfant)
COURS D'INSTRUMENT+ FM+ ORCHESTRE

ENFANT	QF<400	41€/trim	123€/an
ENFANT	QF 400-750	73€/trim	219€/an
ENFANT	QF>750	103€/trim	309€/an

2^{ème} cotisation ENFANT CURSUS INSTRUMENTAL
(à partir du 2^{ème} enfant de la famille)
COURS D'INSTRUMENT+ FM+ ORCHESTRE

ENFANT	QF<400	35€/trim	105€/an
ENFANT	QF 400-750	60€/trim	180€/an
ENFANT	QF>750	81€/trim	243€/an

LOCATION D'UN INSTRUMENT

LOCATION		47€/trim	141€/an
----------	--	----------	---------

COTISATION CURSUS COLLECTIF
orchestre ou éveil musical ou FM ou Cycle découverte

COURS COLLECTIF uniquement	30€/trim	90€/an
----------------------------	----------	--------

STAGE DECOUVERTE DES INSTRUMENTS

57 € / semaine

HORS TOURNUS 2024/2025
FRAIS DE SCOLARITE

FRAIS D'INSCRIPTION ou de scolarité	* Dans la limite de 2 maximum par famille	32€/an/élève*
-------------------------------------	---	---------------

COTISATION ADULTE CURSUS INSTRUMENTAL
COURS D'INSTRUMENT+ FM+ ORCHESTRE

ADULTE		311€/trim	933€/an
--------	--	-----------	---------

1^{ère} cotisation ENFANT CURSUS INSTRUMENTAL (1 enfant)
COURS D'INSTRUMENT+ FM+ ORCHESTRE

ENFANT		193€/trim	579€/an
--------	--	-----------	---------

2^{ème} cotisation ENFANT CURSUS INSTRUMENTAL
(à partir du 2^{ème} enfant de la famille)
COURS D'INSTRUMENT+ FM+ ORCHESTRE

ENFANT		153€/trim	459€/an
--------	--	-----------	---------

LOCATION D'UN INSTRUMENT

LOCATION		81€/trim	243€/an
----------	--	----------	---------

COTISATION CURSUS COLLECTIF
inscription orchestre ou éveil musical ou FM ou Cycle découverte

COURS COLLECTIF uniquement	41€/trim	123€/an
----------------------------	----------	---------

STAGE DECOUVERTE DES INSTRUMENTS

68 € / semaine

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les tarifs de l'école de musique pour la rentrée 2024-2025 comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Il est précisé que par rapport aux tarifs 2023-2024, une évolution selon le taux d'inflation constaté en 2023 (+4.9%) a été appliquée.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand VEAU



La secrétaire

Line PAGEAUD

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 071-217105436-20240702-2024_07_02_18-DE

